INFOS' CHASSE 67

LE MAGAZINE
DES CHASSEURS
DU BAS-RHIN

DOSSIER
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

N°106 - Juillet - Août - Septembre 2024

DOSSIER
SALON NATURE & LOISIRS

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

JUILLET/AOÛT/SEPTEMBRE 2024 - N°106

stock.adobe.com ©Johny

SOMMAIRE

DOSSIERS

4 Salon de Kolbsheim

8 AG de la FDC 67

HISTOIRE

18 Gaston Phoebus, le prince des chasseurs

ACTUALITES

20 Jeunes chasseurs

23 Cahier détachable :
- Ephéméride
- Liste des conducteurs
- Carte UDUCR
- Agenda

25 Candidature à la fonction de Lieutenant de Louveterie

26 Actualités sanitaires

28 Brèves

DANS L'OEIL DU VISEUR

30 Défendre la chasse honorable

VIE DES ASSOCIATIONS

32 AG 2024 des GGC

DIVERS

36 La Louveterie d'hier et d'aujourd'hui

37 Procès-verbaux CA

40 Gastronomie

42 Petites annonces

04
SALON NATURE ET LOISIRS DE KOLBSHEIM

8
AG DE LA FDC

28
ACTUALITÉS SANITAIRES

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

EDITO

Voici venu l'été ! Que de belles sorties en perspective ! À moins que la météo, guère clémente en ce printemps, ne nous pourrisse nos affuts estivaux.
Pour de nombreux locataires communaux, il est temps de se retrousser les manches : reconnaissance de leur nouveau territoire, aménagements cynégétiques, chasse aux ESOD, sans oublier les liens à tisser avec les acteurs locaux, agriculteurs, forestiers, personnes en charge de la gestion communale…

N'oubliez pas que notre fédération, via le FARB, est prête à vous accompagner pour l'acquisition de **parcelles qui serviront de refuge à la biodiversité et donc au gibier.** Il suffit de nous contacter si vous avez un vendeur potentiel sur vos territoires.

Un mot concernant l'espèce Sanglier. L'année écoulée, vous avez été exonérés de toute surcotisation en raison du niveau historiquement bas des dégâts et de la contribution financière de l'État que le FDIDS 67 a injectée dans la machine. Pour l'année en cours, la hausse importante des dégâts aux semis, liée à une météo défavorable va impacter fortement nos contributions, sachant que la contribution de base est passée de 12 à 5 %. Dans ce contexte, il est exclu de chercher à ménager nos populations de suidés. Le principe pollueur-payeur s'applique dans toute sa rigueur et sanctionne les fauteurs de troubles.

Notre fête de Kolbsheim a connu cette année une très belle réussite (voir en page 4) en même temps qu'une montée en gamme. Les pêcheurs, le Club Vosgien, les randonneurs, les cavaliers ainsi que tous nos exposants ont su rehausser le niveau de cette journée organisée de main de maître par l'Association des Jeunes chasseurs et des Piégeurs. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

Je terminerai cet éditorial en vous parlant de **l'installation de notre CYNEPORTAIL.** Fruit de notre excellente entente et collaboration avec Pierre Criqui, Président du FDIDS 67, ce nouveau portail a été conçu pour vous et vous est dédié. Adoubé par notre Préfète et la DDT, cet outil vous permettra de remplir vos obligations contractuelles de déclarations de toute sorte avec facilité… même pour les plus récalcitrants. N'oubliez pas que nous sommes, **depuis le 1er juin 2024, dans l'obligation de déclarer mensuellement nos prélèvements Sanglier.** Ce portail vous permettra également de déclarer vos prélèvements autres (petit gibier, ESOD, chevreuils, cerfs…) ainsi que toutes les demandes liées à votre activité cynégétique. Je sais bien que certains esprits chagrins ne cautionnent pas cette avancée sous prétexte de «flicage» de leur loisir. Pourtant, il en va de notre crédibilité de gestionnaires de nos espaces naturels et je ne peux que vous inciter ardemment à y adhérer.

Bonnes vacances à tous !
Cordialement vôtre,

Le Président
Frédéric Obry

Espace Chasse et Nature
Chemin de Strasbourg - 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77
Courriel : fdc67@chasseurdefrance.com
Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique :
du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Coordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N
Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement 4 fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.
Merci de les privilégier lors de vos achats.

Directeur de la publication :
Frédéric Obry

Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction :
Alexandra Dick
Courriel : redaction.ic67@chasseurdefrance.com

Crédits photos :
FDC,Mathias Wagner, Phillipe Krauth, Julien Picot, FNC, DR, stock.adobe.com

Conception : Attitude Point Com

Diffusion : 6 000 exemplaires
Dépôt légal : 3ème trimestre 2024

NOUVELLE ADRESSE MAIL :
fdc67@chasseurdefrance.com

CARNET VERT

En pages centrales vous trouverez un erratum au Carnet vert 67-68 joint avec ce numéro, ainsi que l'éphéméride annuel et une carte des conducteurs UDUCR. Vous pouvez détacher ces pages, les plier et les intégrer au Carnet vert.

SALON NATURE & LOISIRS À KOLBSHEIM

9 juin 2024

Il s'en est fallu de peu pour que la météo ne gâche la fête. Mais il faut croire que les planètes étaient bien alignées ce jour-là : un soleil radieux et une température clémente ont fait de cette journée une pleine réussite.

Pas moins de 6 500 visiteurs se sont rendus à Kolbsheim ce dimanche pour visiter le Davy Crockett Camp. Randonneurs, pêcheurs, cyclistes, cavaliers, mais aussi chasseurs ont arpenté le sentier pédagogique et rencontré les 80 exposants, artisans, producteurs locaux et associations de loisir venus présenter leurs productions ou activités.

Un espace dédié aux enfants

Pour les plus jeunes, de nombreuses animations leur étaient proposées. Ateliers de moulage d'empreintes d'animaux avec Léo et Nathan, de maquillage avec Aurore et Sophie, d'initiation au tir à l'arc par l'ACABR, de simulateur de pêche ou de tir, de balades à poney, de spectacles équestres et même de pumptrack avec une piste en bois spécialement montée pour eux.

… et aux plus grands

Les parents et autres « grands » visiteurs n'étaient pas en reste. Ils ont pu, au gré de la balade visiter sur le site différents « villages ». L'un consacré au monde du chien avec de nombreux producteurs et artisans venus proposer accessoires (laisses, colliers, jouets et bien d'autres articles) et friandises naturelles. Pas bien loin les stands dédiés à la biodiversité et à la protection des territoires : OFB, Natura 2000 et la Brigade Verte, sans oublier la FDC 67 qui a présenté dans son stand une belle exposition sur le Lynx et un atelier ludique de découverte de la nature et des animaux destiné aux enfants. Espace partagé avec les pêcheurs. À côté, les randonneurs avec le Club Vosgien, qui fête cette année ses 150 ans, et les stands d'équipements. Les cavaliers aussi avec des stands de découverte du tourisme équestre. À l'entrée du parc, les stands consacrés au cyclisme et en face, le préau abritait un artiste peintre.

Passé le portail, place à la chasse et… à la bonne chair ! Associations, armuriers et équipementiers cynégétiques, stands de miels, gâteaux et glaces, tartes flambées, barbecue et buvette, se partageaient cet espace habituellement dédié à la découverte de la nature et aux animations éducatives.

Il faut souligner le dynamisme et l'investissement de Philippe Krauth et de son équipe de bénévoles, qui depuis le début de la semaine préparaient le terrain, et le jour J se démenaient pour faire de cette journée un évènement d'exception.

Bravo et rendez-vous le 8 juin de l'année prochaine !

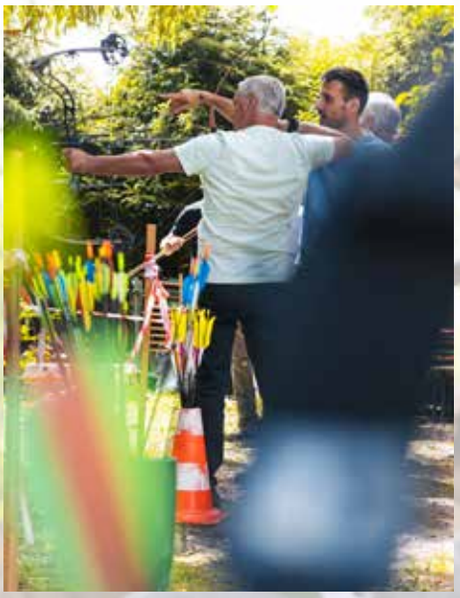

OFB

CLUB
VOSGIEN
CLUB
VOSGIEN

Prochains rendez-vous :

- **Le 1er décembre 2024 :**
  Marché de Noël et marché de Noël canin
- **Le 8 juin 2025 :**
  Salon Nature & Loisirs

ESPACE H
LA MOBILITÉ AVANCE AVEC VOUS

MAZDA STRASBOURG
2 rue des Frères Lumière, 67201 Eckbolsheim
03 88 76 97 43

MAZDA HAGUENAU
89b route de Marienthal, 67500 Haguenau
03 88 93 89 58

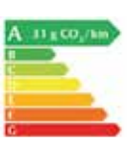

(1) Exemple de Location Longue Durée sur 49 mois et 40 000 km, 1er loyer de 7000€ puis 48 loyers de 518,91€ pour un Mazda CX-60 neuf Finition Prime Line 2.5L e-SKYACTIV PHEV 327ch. 4x4 BVA avec peinture Sonic Silver, comprenant l'entretien(2), l'assistance et la garantie(3). Restitution en fin de contrat avec paiement des frais de remise en état standard et des kilométrages supplémentaires. (2) Entretien selon préconisations constructeur, hors pneumatiques.
(3) Contrat de garantie commerciale Mazda 6 ans limité à 150 000 km. Offre non cumulable réservée aux particuliers, valable jusqu'au 30/09/2024, chez les concessionnaires participants, sous réserve d'acceptation par Mazda Finance, département de Cofica Bail, 399 181 924 RCS Paris - 1 bd Haussmann 75009 Paris – n°ORIAS : 07 023 197 (orias.wwfr), soumise à l'ACPR, 4 Place de Budapest -75436 Paris Cedex 09. Cette publicité est diffusée par votre concessionnaire qui agit en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de Cofica Bail et apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de bailleur. Consommation de carburant combinée pondérée de 1,5L/100 km. Autonomie en mode électrique en ville jusqu'à 68 km. Emissions de CO2 combinées de 31g/km. Mazda Automobiles France, 34 rue de la Croix de Fer - 78100 Saint Germain-en-Laye, SAS au capital de 304 898 € - RCS Versailles 434 455 960.

mazda

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDC 67

13 avril 2024 au Pôle culturel le Diapason à Vendenheim

Frédéric OBRY, Président de la FDC 67, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de la FDC 67, le samedi 13 avril 2024 à 9 heures, au Pôle Culturel Le Diapason à Vendenheim

Après avoir salué et souhaité la bienvenue à l'assistance, le Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin, M. Frédéric OBRY remercie les personnalités présentes :

- M. Guy TROFFER-CHARLIER, Commissaire aux comptes,
- M. Jean-Luc RIES, Président du Groupement des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin
- M. Gérard LANG, Président d'honneur de la FDC 67,
- M. Bruno HECKENBENNER, Directeur de la FRC Grand Est,
- M. Pascal PERROTEY-DORIDANT, Directeur du FIDS 67
- M. Francis GROSS, Vice-Président de la FDC 68,
- M. Pierre CRIQUI, Président du FIDS du Bas-Rhin,
- M. Romain JORIS, représentant M. Jean-Pierre RISTERUCCI, Directeur Régional du Renseignement Territorial,
- M. Andréas VOM SCHEIDT, Vice-Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- M. Franck SANDER, Président de la FDSEA 67,
- M. Benoît OZANON, Chef de la brigade sud de l'OFB 67,
- M. Franck JACQUEMIN, Directeur de l'ONF Agence Nord-Alsace,
- M. Cédric FICHT, Directeur de l'ONF Agence de Schirmeck,
- Mme Claudine BURTIN, Cheffe du Pôle Milieux et Espèces SER/ MNE - Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
- Mme Héloïse METTER-ROTHAN, Cheffe de l'Unité Chasse Pêche - SER - Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
- M. Gérard STUTZMANN, Maire de DURSTEL,
- M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE,
- M. Philippe PFRIMMER, Maire de VENDENHEIM,
- Mme Anne SANDER, Députée européenne et Conseillère d'Alsace, représentant M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional,
- M. Vincent THIEBAUT, Député de la 9e circonscription du Bas-Rhin,
- M. Bruno STUDER, Député du Bas-Rhin,
- M. Nicolas VENTRE, Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin,
- Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin.

Et aussi les responsables de la vie associative, les présidents de GGC et SLC, les officiers de Louveterie, les représentants de la presse, les sonneurs du Rallye Trompes Saint-Laurent de HOLTZHEIM, les cornistes de l'ABRCGG, nos ami(e)s chasseresses et chasseurs.

Avant de passer à l'ordre du jour, une minute de silence est respectée en hommage à nos amis chasseurs disparus.

Puis Frédéric OBRY passe au premier point à l'ordre du jour.

1. Rapport moral

« Mesdames, Messieurs,

Notre Fédération, votre Fédération, est en très bonne santé. Nous avons initié des actions dans plusieurs domaines et je me fais une joie de vous les décliner. Notre gestion rigoureuse me permet également de vous dire que nos finances sont très saines avec une augmentation de nos fonds propres.

La saison écoulée a été la dernière du bail pour les chasses communales.

Les relocations se sont faites pour la plupart selon la procédure du gré à gré, soit environ 80 % des lots, 10 % ont concerné des appels d'offres et 10 % environ des adjudications. Globalement les prix de location se sont légèrement tassés.

Il reste quelques lots non loués, faute de repreneurs pour des lots trop chers ou encore du fait de la volonté de certaines communes de ne pas louer la chasse communale. Ces dernières seront poursuivies, j'en prends l'engagement.

En ce qui concerne le Cahier des Charges des Chasses Communales, il a été rédigé dans sa nouvelle version après de très nombreuses réunions entre votre FDC 67, la DDT, les représentants des maires, les représentants du monde agricole, ainsi que ceux de la forêt publique et privée. Ce cahier des charges, soumis à l'Institut du Droit Local, a été validé pour les relocations des chasses communales.

Un mot du plan de résilience national.

Ce plan qui consacre un accord entre l'Etat et la Fédération Nationale des Chasseurs a trouvé son épilogue en mars 2023. L'aide de l'Etat aux Fédérations de Chasse représente 60 M d'€ et sera versée en 3 annuités, la première de 25 M d'€ (2023-2024), la deuxième de 20 M d'€ (2024-2025) et la troisième de 15 M d'€ (2025-2026). Cette aide est assortie d'une obligation de résultat à savoir une diminution de 30 % des dégâts de grand gibier par rapport à l'année de référence 2019. En ce qui concerne notre département, cette aide s'élève à 605.000,00 € pour la saison écoulée. J'ai décidé, en accord avec mon Conseil d'Administration, d'allouer cette aide triennale au FDIDS et cela vous a évité de payer la surcotisation au Fonds pour la saison écoulée.

Autre évolution récente, l'accord signé le 29 février 2024 entre la FNC et l'ONF. Cet accord entérine une collaboration entre les chasseurs et l'ONF pour la recherche d'un équilibre forêt-gibier. Il est assorti d'une autorisation d'agrainage pour les locataires domaniaux, en respectant toutefois les clauses du SDGC.

Un mot de l'observatoire du Donon.

Les dissensions des dernières années dues au peu de concertation entre les acteurs du COPIL ont amené les quatre fédérations participantes à quitter cet observatoire du Donon et à demander un changement de gouvernance.

Votre Fédération se développe et s'agrandit.

Nous avons embauché de nouveaux collaborateurs, à savoir Claire JEHL qui

> *Notre Fédération, votre Fédération, est en très bonne santé. Nous avons initié des actions dans plusieurs domaines !*

s'occupera de la gestion des sites Natura 2000 en collaboration avec Pierre-Yves ULAN, technicien cynégétique en provenance de Haute-Saône.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre structure.

Je me suis également adjoint les services de M. Philippe WOLFF en tant que conseiller cynégétique.

J'ai candidaté et obtenu de la Région la gestion de Natura 2000 Rhin-Ried-Bruch. Cette mission actée pour 3 ans fait de nous des interlocuteurs privilégiés pour la gestion de toutes ces zones remarquables qui couvrent près de 38 000 hectares et nous renforcent dans notre démarche axée sur la biodiversité.

Cette saison a également vu l'installation d'un Cinématir, dispositif d'entraînement et de perfectionnement au tir. Cet investissement vous permettra de vous tester et de vous améliorer avec en point de mire une obligation : la sécurité à tout prix.

Une autre action d'ampleur initiée cette année est l'opération Nature Propre. Elle a permis au mois de mars, avec l'aide de bien des bénévoles (578), dont une centaine d'enfants, de ramasser 120m³ de déchets et de nettoyer cette nature qui nous est si chère.

Nous nous sommes également retrouvés en nombre pour le déploiement des Sentinelles des feux de forêt sous la tutelle de Madame la Préfète. Les chasseurs, de par le maillage territorial qu'ils réalisent, constituent un maillon essentiel de la surveillance de nos forêts.

Nous avons par ailleurs lancé une formation pilotes de drônes pour intensifier notre activité de recherche et de sauvetage des faons de chevreuil avant la fauche des foins par les agriculteurs. Sur le court terme, une cinquantaine de pilotes devrait être opérationnelle.

Votre Fédération vous propose également une action d'envergure pour renforcer la sécurité lors de nos battues de fin d'année, à savoir l'achat groupé de miradors de battue à un prix défiant toute concurrence. Vous pourrez passer vos commandes via vos GGC respectifs.

Je finirai par notre projet de Maison de la Chasse et de la Nature. Notre siège souffre actuellement de son âge et de nombreux défauts. Les modifications que nous serions amenés à réaliser seraient très onéreuses. De ce fait, avec l'aval de votre Conseil d'Administration, j'ai décidé d'ouvrir une consultation pour un projet, soit de construction d'un nouveau siège, soit d'une modernisation complète du site actuel. L'engagement d'une société extérieure, experte en maîtrise d'œuvre, nous permettra de mieux aborder ce projet que nous soumettrons à votre approbation.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

2. Présentation du compte-rendu financier de l'exercice clos au 30.06.2023

Le Trésorier, M. Samuel BALZER, soumet, conformément aux statuts, le compte-rendu de gestion de l'activité de notre Fédération pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

2.1 Activité de la Fédération

Examen des comptes et résultats

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon le règlement ANC

n° 2018-06 du 05/12/2018.

La hausse des produits d'exploitation s'explique principalement par le nouveau contrat signé avec la société ARCOS sur l'exercice précédent et dont les effets sont constatés pour la première fois sur une année pleine.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 357 484 € contre 1 399 035 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 41 551 €. Ces charges incluent les charges de personnel qui s'établissent à 487 056 €, soit un montant quasiment stable par rapport à l'exercice précédent (- 1%).

Le résultat d'exploitation s'établit à 286 708 € contre 227 638 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier de 10 265 €, le résultat courant avant impôts s'établit à 296 973 € contre 229 892 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 4 000 € et de l'impôt sur les bénéfices financiers de 1 755 €, l'exercice clos le 30 juin 2023 se solde par un bénéfice de 299 218 € contre un bénéfice de 236 046 € pour l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement, qui correspond à la trésorerie générée par l'activité de la Fédération au cours de l'exercice, est largement excédentaire et s'élève à 452 737 €.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 299 218 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de ce résultat de l'exercice consistant à l'imputer sur les réserves de notre Fédération. Après affectation, les fonds propres de la Fédération s'établiraient à 3 505 538 €.

2.2 Bilan 2022-2023

BILAN ACTIF	Brut	Amortis. et Provisions	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immob. Incorporelles / Avances et acomptes	27 769 €	27 355 €	414 €	943 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	671 486 €		671 486 €	671 486 €
Constructions	2 335 282 €	1 148 735 €	1 186 547 €	1 282 321 €
Installations techniques, matériel et outillage	233 243 €	180 239 €	53 004 €	66 854 €
Autres immobilisations corporelles	894 271 €	616 532 €	277 740 €	270 461 €
Immobilisations en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 027 €		8 027 €	11 344 €
ACTIF IMMOBILISE	**4 170 078 €**	**1 972 860 €**	**2 197 217 €**	**2 303 409 €**
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients et autres créances	364 363 €		364 363 €	295 729 €
DISPONIBILITES	1 180 475 €		1 180 475 €	811 878 €
Charges constatées d'avance	136 546 €		136 546 €	135 410 €
ACTIF CIRCULANT	**1 681 384 €**		**1 681 384 €**	**1 243 017 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**5 851 461 €**	**1 972 860 €**	**3 878 601 €**	**3 546 427 €**

BILAN PASSIF	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Réserves	2 826 357 €	2 590 311 €
Réserves statutaires ou contractuelles	91 200 €	91 200 €
Autres réserves	176 225 €	176 225 €
Report à nouveau	45 290 €	45 290 €
Résultat de l'exercice	**299 218 €**	**236 046 €**
FONDS PROPRES	**3 438 290 €**	**3 139 072 €**
Subventions d'investissement	134 559 €	128 490 €
Subventions d'investissement amorties	-67 310 €	-57 470 €
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	**67 249 €**	**71 020 €**
Provisions pour charges	29 936 €	27 512 €
PROVISIONS	**29 936 €**	**27 512 €**
Fonds dédiés	39 921 €	36 819 €
FONDS DEDIES	**39 921 €**	**36 819 €**
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs comptes rattachés	63 889 €	61 152 €
Dettes fiscales et sociales	93 232 €	86 426 €
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 800 €	7 800 €
Autres dettes	43 742 €	34 743 €
Produits constatés d'avance	94 542 €	81 883 €
DETTES	**303 205 €**	**272 004 €**
TOTAL DU PASSIF	**3 878 601 €**	**3 546 427 €**

2.3 Compte de résultat 2022-2023

	01/07/22 au 30/06/23	01/07/21 au 30/06/22
Vente de marchandises	20 599 €	19 512 €
Prestations de services	1 181 925 €	1 122 791 €
Concours publics et subventions d'exploitation	149 228 €	151 440 €
Cotisations	62 868 €	62 634 €
Autres produits de gestion courante	54 782 €	54 545 €
Reprises s/ provis et amortis	0 €	0 €
Transferts de charges	10 701 €	13 133 €
Utilisation des fonds dédiés	39 723 €	67 711 €
Contributions financières	124 366 €	134 909 €
Produits d'exploitation	**1 644 192 €**	**1 626 674 €**
Achats de marchandises	29 157 €	30 239 €
Autres achats et charges externes	506 176 €	546 531 €
Impôts et taxes	27 675 €	27 315 €
Salaires et traitements	329 898 €	336 365 €
Charges sociales	157 158 €	156 337 €
Subventions accordées par l'association	61 867 €	64 732 €
Dotation aux amortissements	155 095 €	158 686 €
Dotation aux provisions	2 424 €	0 €
Autres charges	44 979 €	39 968 €
Engagements à réaliser éco-contribution	43 054 €	38 863 €
Charges d'exploitation	**1 357 484 €**	**1 399 035 €**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	**286 708 €**	**227 638 €**
Produits financiers	10 265 €	2 254 €
Charges financières	0 €	0 €
2 - RESULTAT FINANCIER	**10 265 €**	**2 254 €**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**296 973 €**	**229 892 €**
Produits exceptionnels	4 000 €	6 404 €
Charges exceptionnelles	0 €	85 €
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**4 000 €**	**6 319 €**
Impôts sur les bénéfices	1 755 €	166 €
TOTAL DES PRODUITS	**1 658 458 €**	**1 635 332 €**
TOTAL DES CHARGES	**1 359 240 €**	**1 399 286 €**
RESULTAT NET	**299 218 €**	**236 046 €**

Amortissement & Prov. pour risque et charges	157 519 €	153 233 €
Quote-part subv. virées au résultat	-4 000 €	-4 000 €
VNC éléments d'actif cédés		85 €
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	**452 737 €**	**385 364 €**

RESULTAT DE TRESORERIE	**452 737 €**	**385 364 €**

3. Présentation du budget prévisionnel 2024-2025

PRODUITS	2024-2025
1) Cotisations (adhésions territoire)	62 500
2) Ventes	
Gibier, panneaux, gilets fluo	4 500
Carnet souches, agrainoirs, godets, fanions, divers	4 600
Vente de boissons	1 200
Kits trichine, bracelets sanglier (atelier de traitement)	40 600
Opération Perdrix - Vente	10 000
Total	60 900
3) Prestations de services	
Timbres fédéraux, temporaires, nationaux	522 000
Assurances	12 000
Plan de chasse	305 000
Suivi de territoires	35 000
Formations Permis de chasser et équivalence allemande	44 000
Formations diverses (piégeage + gardes chasse, etc.)	12 900
Location et rétrocession cartes de membre Ball Trap	901
Formation Cynégtir, munitions Cynégtir, Cartes de membre	84 500
Cinéma Tir	40 000
Formation Tunnel de tir	2 000
Total	1 058 301
4) Produits des activités annexes (ARCOS - Natura 2000 - Animations - divers)	292 880
5) Subventions	
Convention Agrifaune	8 000
Produits guichet unique	70 000
Eco-contribution	100 000
Total	178 000
6) Autres produits de gestion courante	
Publicité Infos'Chasse 67	20 000
Autres produits	1 730
Contribution financière Eco-contribution	33 000
Total	54 730
7) Reprises s/ amort. et provision et transfert de charges	7 700
8) Autres produits	
Péréquation Réforme de la chasse	41 329
Compensation permis	21 556
Eco-contribution projets FRC	60 000
Convention pommiers - haies	6 000
Analyses trichines	200
Autres produits (Etude FRC, Plan de chasse)	4 000
Total	133 085
9) Produits financiers	33 538
10) Produits exceptionnels	4 100
11) Fonds dédiés	67 000
PRODUITS - Total général	1 952 734

Résultat (avec amortissement)	359 981
Amortissement - Prov. pour risque et charges	171 000
Quote-part subv. virées au résultat	-4 000
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	526 981
RESULTAT DE TRESORERIE	526 981

CHARGES	2024-2025
1) Achats	
Doc, panneaux, plan de chasse (bracelets)	43 600
2) Autres achats non stockés	
Electricité, carburant, fournitures adm., autres fournitures (habillement techniciens), aménagements, autres	214 462
3) Services extérieurs	
Locations (autres et matériels)	48 540
Entretien et réparation matériels, véhicules et locaux	37 300
Maintenance (tous confondus, clim, extincteurs, etc.)	25 658
Assurances	11 442
Documentations	3 370
Total	126 310
4) Autres services extérieurs	
Honoraires avocats	5 000
Frais d'analyses	40 000
Honoraires expert-comptable + commissaire aux comptes	11 000
Autres honoraires	18 150
Divers	50
Brochures dépliants (Infos'Chasse 67, etc.)	45 150
Frais bancaires	5 300
Déplacements, etc.	13 400
Réceptions, Missions	7 000
Affranchissement, téléphones	20 978
Cotisations (FNC, SNCF, UNFDC, FRC, autres)	5 680
Total	171 708
5) Impôts et taxes	53 233
6) Rémunération du personnel	430 000
7) Charges sociales	194 985
8) Dotations aux amortissements	166 000
9) Dotations aux prov. pour risque et charges	5 000
10) Autres charges	
Subventions diverses	43 000
Divers, autres	16 055
Contrib. Financière Eco-contribution	33 000
Fondat° Nale Protect° Habitats et Faune Sauvage	1 800
Contrats jachères	2 500
Subv. semences, cultures à gibier, faisans, etc.	41 100
Subvention Miscanthus	0
Total	137 455
11) Charges exceptionnelles	50 000
CHARGES - Total général	1 592 753

RECAPITULATIF	
PRODUITS	1 952 734
CHARGES	1 592 753
RESULTAT	359 981

4. Rapport du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 juin 2023, présenté par M. Guy TROFFER-CHARLIER.

Opinion sur les comptes annuels

« En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice ».

5. Compte-rendu des activités et rapport financier du FARB

Par le Directeur adjoint de la FDC 67, M. Nicolas Braconnier.

L'exercice écoulé a permis l'achat de 7 ha 74 a de terrains répartis sur 23 communes, 76 parcelles qui forment 49 sites.

Le FARB est, à ce jour, propriétaire de 1 480 parcelles qui totalisent 316,18 ha répartis sur 519 communes.

L'objectif étant toujours d'être présents dans le plus grand nombre de communes.

Les recettes :

En 2023, les locataires de chasse bas-rhinois ont versé 45 210 € de contribution au FARB. Rappelons que les recettes du FARB proviennent de ces contributions, mais aussi du produit de la chasse et de la vente de bois.

Les dépenses :

Le FARB a acheté pour 23 112 € de terrains au cours de l'année 2023 avec 5 325 € de frais d'acquisition en sus.

Les locations de terrains ont coûté 4 116 €, les taxes foncières 13 979 €, les assurances 219 €. 450 € ont été utilisés pour des travaux divers.

6. Vote des résolutions
(approbation des budgets, vote sur le montant des cotisations, etc.)

Vote et dépouillement du vote.

Les résultats du vote des résolutions, après dépouillement figurent dans le tableau ci-contre.

Les comptes de l'exercice et l'affectation du résultat sont approuvés par les membres présents ou représentés.
Plus de 56,3 % des votants optent pour la non-augmentation des cotisations pour le timbre fédéral, l'adhésion territoire, le suivi territoire et la contribution FARB.
.

Le nombre de voix exprimées
varie selon la résolution entre 1849 et 1916

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

	OUI	NON	ABSTENTION (ne se prononce pas)
Approbation du bilan : Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat 2023 et l'affectation du résultat ? (du 01/07/2022 au 30/06/2023)	1916 1916/1916 100 %	0 0/1916 0 %	13
Approbation du budget prévisionnel : Approuvez-vous le budget 2024-2025 ? (du 01/07/2024 au 30/06/2025)	1906 1906/1906 100 %	0 0/1906 0 %	14
Choix du montant du timbre fédéral et de la cotisation territoire : Quel montant choisissez-vous pour la prochaine campagne ?	78 € 1071 1071/1901 56,3 %	80 € 830 830/1901 43,7 %	19
Choix du montant « Suivi de territoire » : Quel montant choisissez-vous pour la contribution « suivi de territoire » à l'hectare ?	0,16 € 1242 1242/1898 65,4 %	0,18 € 656 656/1898 34,6 %	31
Choix du montant « FARB » : Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	0,34 € 1121 1121/1849 60,6 %	0,36 € 728 728/1849 39,4 %	80

7. Remise des distinctions honorifiques

Patrick Kempf
MÉDAILLE DE BRONZE

Patrick obtient son permis de chasser le 26 septembre 1986. Dans ses jeunes années, il profite de l'expérience de chasseurs confirmés, comme le garde-chasse Marcel à Schwobsheim ou celui de Scherwiller, Daniel. Ce sera ce dernier qui lui fera découvrir les chiens d'arrêt ainsi que les concours dédiés à cette chasse.
De 1996 à 1997, il prend une part de chasse à Krautwiller et à partir de 1997 et jusqu'en 2006 il est l'adjudicataire du lot n° 3 de Chatenois. Il est à ce jour et depuis 2006, locataire en nom propre du lot 2 d'Heidolsheim et, en tant que président de l'association de chasse Vauban, du lot unique de Neuve-Église. Dynamique et impliqué dans la vie associative cynégétique, il occupe aussi les fonctions de trésorier au sein du GGC 6.
Après avoir accompagné et secondé des chasseurs au crépuscule de leur activité cynégétique, il peut à présent s'occuper de la jeune génération, les encadrer et leur transmettre son expérience.

Joseph Koehly
MEDAILLE DE BRONZE

Joseph Koehly nait le 6 juillet 1962. Il n'a que 8 ans quand il accompagne, en tant que traqueur, son père Camille à la chasse. Ce dernier est d'ailleurs garde-chasse.
À 16 ans il entre dans la société Cynégétique du Ried en tant qu'aide garde-chasse. Il passera son permis de chasser un peu plus tard, en 1980 à 18 ans et devient garde-chasse adjoint de Guy Foechterlé. En 2005, il suit la formation obligatoire pour l'obtention de son agrément de piégeur et au départ de M. Foechterlé, il prend sa suite en tant que garde-chasse titulaire.
Sepp, comme tout le monde l'appelle, est passionné par le petit gibier et a le souci constant de l'amélioration du biotope et de la régulation des ESOD (nuisibles).
Il compte à ce jour 43 validations du permis de chasser et 19 années en tant que piégeur agréé et a eu l'honneur de côtoyer plusieurs fois un invité de marque lors de parties de chasse sur son territoire (Valéry Giscard d'Estaing).
Il se dit chanceux d'avoir une épouse qui lui a toujours laissé la liberté de sa passion.
Membre actif du GGC Ried Sud, dont il est l'une des mémoires vives, il est aussi source de propositions et participe aux diverses actions menées par le groupement. L'une de ses spécialités est le sanglier à la broche.

Eddy Schneider
MEDAILLE DE BRONZE

Eddy Schneider nait le 8 janvier 1961, dans une famille de chasseurs. Le 5 juin 1979, alors âgé de 18 ans, il obtient son permis de chasser. Dans la foulée, il prête serment et obtient une place de garde-chasse chez M. Charles Lambs à Bosselshausen. L'année suivante, il devient piégeur agréé et est à ce jour toujours actif. Par la suite, il aura en garde pendant 27 ans les lots de M. Biancone. Territoire étendu encore avec le lot de M. Galley.
Maintenant retraité, mais uniquement professionnellement, il rejoint l'équipe d'estimateurs du FIDS en 2021 sur le secteur de Saverne-Bouxwiller. Toujours garde-chasse actif sur 8 lots communaux, il est invité permanent au sein du comité du GGC du Pays de Hanau, où l'on profite de son expertise en tant que piégeur et garde-chasse.
Mais sa longue carrière dans la chasse est surtout source d'émotions intenses. Il se souvient particulièrement de ce jour où après avoir arpenté tout le territoire sans voir la queue d'un gibier et alors que tout le monde s'était résigné à rentrer bredouille, il a l'idée de balayer une parcelle de moutarde. Et là, Surprise ! une compagnie de sangliers est délogée et 7 animaux figureront au tableau.
Seul chasseur à la maison - sa fille ne s'intéresse guère à la chose - il peut néanmoins toujours compter sur le soutien de sa chère épouse Christiane qui l'a accompagné et épaulé tout au long de sa vie cynégétique. Deux fois papy, il espère bien pouvoir transmettre sa passion à son petit-fils Théo…

Alfred Hamm
MÉDAILLE D'ARGENT

Alfred nait en 1953 à Geudertheim, au lieu-dit Dietweg. Un enfant du pays donc, pour qui la chasse est une histoire familiale. En effet, son grand-père Philippe était déjà chasseur ainsi que son père Alfred qui exerçait aussi en qualité de garde-chasse du territoire de Brumath, Geudertheim et Bietlenheim.
Forcément, par obligation presque, le jeune Alfred se doit de suivre la même voie royale.
Il est un peu «un chasseur malgré-lui», particularisme tout alsacien.
Son premier souvenir de chasse est sonnant et trébuchant puisqu'il s'agit d'un billet de 5 nouveaux francs, reçu lors d'une battue de lièvre en chaudron «kesseltrepp» où il traque à l'âge de 7 ans
En 1969 pour ses 16 ans, il dépose une demande de permis de chasser à la mairie (sous pression familiale) que le secrétaire de mairie lui remet quelques jours plus tard.
Ce même jour, Saint-Hubert l'accompagne à sa première battue en forêt de Soufflenheim : il y tire son premier sanglier ! Un deuxième sera tiré par son ami Jean-Michel Steinmetz, ancien propriétaire de l'Hôtel Restaurant Ville de Paris à Reichstett et malheureusement décédé depuis. Ils avaient le même âge à l'époque.
Mais ses talents de chasseur lui causeront aussi du souci : en hiver, il doit accompagner son père chasser le canard le long de la Zorn le dimanche matin (entre Brumath et Geudertheim). Lever à 6h alors que souvent il rentrait à 4h du bal du samedi soir, où il emmenait danser sa copine. C'est pas une vie, ça ! Et en plus, s'il loupait un canard, il se faisait copieusement « engueuler » par le paternel.
En 1985, il s'associe avec Gérard Wendling, alors percepteur à Brumath, et Hubert Breffa pour reprendre la forêt du Krittwald à Vendenheim, qu'ils gèreront ensemble pendant de longues années.
En 1993, il s'associe avec Roland Burnel pour reprendre le lot de chasse N°5 de Brumath. Et en 2002, il crée l'AC Steingrube dont il est toujours le président et locataire du lot 5 de Brumath.
On peut ainsi dire qu'il chasse sur le même territoire depuis 1969, même si, au gré de ses nombreuses affectations professionnelles dans le sud de la France, il se montre infidèle à sa région de cœur.
Muté ensuite dans les Antilles et à St Barthélémy, il troque le fusil contre une canne à pêche. Mais ça, c'est une autre histoire…

Michel Zehnacker
MEDAILLE D'ARGENT

Michel voit le jour en février 1958 à Strasbourg. Personne dans sa famille ne chasse ; c'est le garde-chasse de Wolfisheim, Émile Neff qui lui met le pied à l'étrier en le recrutant pour traquer dans cette chasse de plaine. Il a à peine 12 ans. À 16 ans il passe à la mairie pour obtenir son permis de chasser. Tellement mordu qu'il n'hésite pas une minute à décaler la date de son mariage pour ne pas louper l'ouverture du lièvre ! Il totalise à ce jour 50 validations.

50 ans de chasse et passion(s). C'est aussi à la chasse, lors d'une battue, qu'il rencontre Frédérique, jolie jeune femme de 20 ans, qui deviendra son épouse et la mère de ses deux fils, Guillaume et Alexandre. Seul Guillaume a échappé au virus…

C'est en tant que garde-chasse qu'il démarre sa vraie vie cynégétique. En 79 il est nommé garde à Oberschaeffolsheim et à Stutzheim sur les lots de M. Jullian. Secteur de plaine qu'il ne quittera plus jusqu'en 2006. À partir de là, il loue les chasses communales de Mittelhausbergen, Niederhausbergen et Mundolsheim. Se rajouteront les lots de Griesheim sur Souffel et Souffelweyersheim. Pour le dernier bail, il reprend Mittel et Niederhausbergen. De beaux lots de plaine mais difficiles à gérer en raison d'une fréquentation humaine intense. Pour ce nouveau bail, il est permissionnaire des lots de Rottelsheim et Gougenheim.

Membre fondateur du GIC Strasbourg Ouest, devenu par la suite le GGC Plaine de la Bruche – il en est le Trésorier et vice-Président – et fervent défenseur du petit gibier, il s'investit pleinement dans ses missions et diversifie ses activités. Tour à tour membre de l'association bas-rhinoise pour la régulation des prédateurs, de la commission petit gibier de la FDC, de l'association Bas-Rhinoise de Petit Gibier aux côtés de Fernand Grasser, il est nommé louvetier sur les cantons d'Erstein et Benfeld en 2010. Poste qu'il occupera jusqu'en 2014.

Il est aussi garde-champêtre, appelé aujourd'hui police rurale, sur les communes de Wolfisheim et Oberschaeffolsheim de 94 à 2015, et de Wolfisheim jusqu'en 2020. Année où il prend sa retraite.

Retraite bien méritée après une carrière riche et intense qui l'a vu côtoyer de nombreuses personnalités, dont le fils de François Mitterrand et où Michel s'est investi corps et âme pour la défense du petit gibier et la préservation des biotopes. Il est d'ailleurs l'organisateur de la première opération « Osterputz » de Wolfisheim en 1986. Mais pas tout seul : il a été efficacement épaulé par les enfants de l'école.

Médaille de bronze de la FDC en 2006, il a également été distingué par une médaille d'honneur de la Fédération de Pêche – et oui, Michel est aussi pêcheur, il est d'ailleurs nommé Président d'honneur de l'amicale de pêche & loisirs de Wolfisheim – et en 2016, il est nommé Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole.

Rendez-vous est pris pour une médaille d'or…

8. Comptes-rendus des Commissions

Compte-rendu de la Commission grand gibier

Par le Président de la Commission, M. Michel PAX

Mesdames et Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

L'année dernière, je vous faisais part de mon inquiétude quant à l'avenir de nos grands cervidés dans le massif vosgien. Force est de constater que la situation n'a guère évolué. La pression de chasse sur ces animaux est toujours forte et malgré des prélèvements en hausse, pour nos amis forestiers, les dégâts sylvicoles ne semblent pas baisser, ce qui provoque certaines tensions… et la battue organisée en ce début d'année par l'ONF, avant la fin de la saison de chasse n'en est que le parfait exemple.

Sur l'ensemble des secteurs, nous avons enregistré un prélèvement de 1 893 individus en augmentation de 70 pièces par rapport à la saison précédente, pour un minimum augmenté de 8 pièces.

Augmentation quantitative autant que qualitative puisqu'en terme de cotation, deux C3 ont obtenu une médaille d'argent (0 les 2 années précédentes) et 19 ont obtenu une médaille de bronze (contre 11 pour la saison 22/23 et 9 pour la saison 21/22).

Je vous présenterai rapidement les tableaux des prélèvements par secteur, ceux-ci ayant déjà été publiés dans le dernier IC 67.

Pour les autres grands gibiers, et bien que l'enquête des tableaux de chasse ne soit pas terminée (je rappelle que son compte-rendu par les locataires de chasse est obligatoire) l'on peut déjà faire un bilan des prélèvements de sangliers pour la campagne 23/24 : 16 809 individus ont été prélevés, dont 2 932 de nuit. Pour le chevreuil, 26 000 bracelets ont été distribués et les résultats seront publiés après réception de l'ensemble des tableaux de chasse. 30 bracelets Chamois ont été distribués cette année.

En ce qui concerne la réglementation, divers arrêtés ont été signés le 10 avril : l'AP fixant les périodes de chasse 24/25,

l'AP instaurant le plan de chasse triennal Chevreuil, l'AP fixant le Sanglier ESOD ainsi que ses modalités de destruction et l'AP autorisant le tir de nuit.

Merci de votre attention.

Compte-rendu de la Commission petit gibier et biodiversité

Par le Président de la Commission, M. Pascal KENTZINGER

Mesdames, Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

C'est avec un réel plaisir que je me retrouve parmi vous ce matin afin de rendre compte des actions de notre Fédération en faveur du petit gibier et de ses habitats dans notre département, ainsi que des travaux de la Commission qui lui est dédiée.

Au cours de la dernière saison, près de 100 000 € ont été alloués à l'amélioration des milieux et des populations de petit gibier. Cette somme considérable a été principalement investie dans des aménagements et créations de biotopes bénéficiant à l'ensemble de la faune de plaine. Le reversement de l'écocontribution nous permet désormais de lancer et financer des projets de grande ampleur.

Sans entrer dans les détails, nous avons semé 25 ha de couverts, créé 100 îlots arbustifs, planté près de 3 km de haies avec l'appui logistique et financier de la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est, et ajouté 400 arbres fruitiers sur nos territoires de chasse.

De plus, huit nouvelles mares ont été implantées, notamment sur nos propriétés du FARB, soulignant l'importance de la maîtrise foncière et le rôle essentiel de cette entité, largement financée par vos cotisations volontaires. Je vous encourage donc à poursuivre et à adhérer au FARB pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

En effet, comment pourrions-nous revendiquer notre appartenance au monde naturaliste et prétendre à améliorer la biodiversité sans souscrire à un organisme tel que le FARB, qui vous permet de bénéficier de parcelles constituant souvent les derniers îlots de refuge pour la faune de plaine.

La dernière campagne de repeuplement en Perdrix grises a vu le relâcher de 436 oiseaux, complété par 174 faisans reproducteurs. Certains locataires étaient dans l'incertitude quant à la reprise de leur chasse, ce qui explique que ce chiffre soit en baisse par rapport aux années précédentes.

À la suite d'une demande de l'Association des piégeurs, démunie de dispositifs de contrôle à distance de leurs pièges en raison de la défaillance d'un fournisseur, une aide à l'acquisition de caméras de surveillance a été mise en place, permettant de financer l'acquisition de 53 appareils. Cette opération est toujours en cours, n'hésitez pas à contacter l'Association des piégeurs en cas de besoin.

Je profite de cette occasion pour saluer le travail quotidien de nos gardes-chasses et piégeurs, dont les actions sont indispensables et contribuent fortement à la valeur de nos territoires de chasse. Tout comme l'amélioration des biotopes, le maintien des espèces prédatrices à un niveau acceptable est un élément incontournable dans la gestion et le renforcement des populations de gibier de plaine.

adhérer à la Convention détaillant les conditions d'accès et les engagements qui en découlent, notamment en matière de superficie, d'agrainage et de gestion des prédateurs, ainsi qu'en acceptant de limiter la chasse des espèces concernées.

En plus de la subvention dédiée à l'achat des oiseaux, votre Fédération soutiendra techniquement et financièrement la création ou la remise en état de volières à ciel ouvert de type « anglaise », ainsi que les éleveurs produisant des oiseaux de qualité.

Un suivi des oiseaux réintroduits sera effectué à l'aide de dispositifs de marquage, par des comptages aux chants et un retour des bagues pour les oiseaux tirés ou retrouvés morts.

Dans les prochaines années, il est envisagé de produire une partie des faisans sur le site même de la Fédération à Geudertheim, grâce à l'élevage d'oiseaux issus de reprise

Pour conclure ce point, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'à partir de la saison à venir, la période de chasse du lièvre sera décalée de 15 jours. L'ouverture se fera désormais le 1er novembre pour se clôturer le 31 décembre, répondant ainsi à un souhait exprimé depuis longtemps par une majorité de chasseurs de plaine.

Lors de mon compte-rendu de l'an passé, je vous avais annoncé l'arrivée d'un plan de relance des populations de faisans en complément de l'opération Perdrix grises, qui est reconduite pour une sixième année consécutive. Vous avez pu constater dans vos boîtes mail que les bons de commande sont désormais disponibles, et à ce jour, un bon nombre d'oiseaux a déjà été réservé.

À l'occasion de cette nouvelle période de baux de chasse, le Conseil d'Administration de votre Fédération a décidé de soutenir vos efforts de réimplantation de faisans, gibier emblématique de nos plaines.

Cette opération, qui se poursuivra tout au long de la période des baux communaux avec un budget annuel moyen de 25 000 €, vous permettra d'acquérir des oiseaux de repeuplement soigneusement sélectionnés auprès d'élevages réputés ou de l'OFB. Pour en bénéficier, vous devrez préalablement

locale. Nous espérons que ce plan de relance correspondra à vos fortes attentes dans ce domaine et que vous serez nombreux à y souscrire.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres de la Commission Petit Gibier et Biodiversité pour leur travail et le temps qu'ils consacrent aux réunions et aux actions de terrain. Un grand merci également aux techniciens et au personnel administratif pour leurs précieux conseils et l'organisation de nos réunions, ainsi qu'à Frédéric et mes amis du conseil d'administration pour leur confiance.

Soyez assurés de l'engagement de votre Fédération, et de sa Commission Petit Gibier et Biodiversité, à vous soutenir dans vos efforts.

Permettez-moi pour conclure d'avoir une pensée pour mon prédécesseur et ami Fernand Grasser, récemment disparu, Président de la Commission Petit Gibier pendant 14 années. Il a œuvré sans relâche, avec courage et abnégation, à la défense des chasseurs de plaine.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle et excellente saison de chasse.

Compte-rendu de la Commission Communication

Par le Président de la Commission, M. Samuel BALZER

Mesdames et Messieurs, Chères amies chasseresses, Chers amis chasseurs,

Notre Fédération, qui s'est donné pour mission de développer sa communication interne et externe a œuvré intensément cette année et notre Commission s'est réunie à maintes reprises.

L'on pourra relever les nombreux articles publiés dans les quotidiens régionaux ou autre presse spécialisée.

Les sujets n'ont pas manqué : le renouvellement des baux des chasses communales, les actions diverses et variées de nos chasseurs bas-rhinois en matière de défense ou de développement de la biodiversité, les opérations associées au grand public, comme l'opération « J'aime la nature propre » menée au mois de mars ou encore la sécurité, cheval de bataille de la Fédération.

Du côté des réseaux sociaux, le compte Facebook a passé les 1 200 followers. Nos pages sont régulièrement relayées par des groupes dédiés à la chasse et par les autres Fédérations de chasseurs. Stéphane, notre administrateur du compte, veille aussi aux attaques de nos adversaires et aux commentaires malveillants. Merci à lui.

Une Newsletter a vu le jour et nous permet de communiquer au fil de l'eau sur les actions de la FDC, sans attendre la sortie d'IC67. Le Flash Infos67, reste toujours le canal privilégié pour les communications urgentes et/ou exceptionnelles. Si vous ne recevez pas nos infos, allez sur notre site et inscrivez-vous à la Newsletter.

Le site internet, parlons-en. Vous y trouverez dans nos rubriques tous les documents utiles pour la gestion de vos chasses, sur la réglementation, les formations, etc. N'hésitez pas à vous y rendre régulièrement.

De nombreux visuels, plaquettes, banderoles, kakemonos et autres objets publicitaires (tasses, Pin's, stylos, etc.) toujours en respectant la charte graphique définie l'année dernière, ont été créés. D'ailleurs, afin de marquer votre appartenance à la chasse bas-rhinoise et montrer fièrement ses couleurs, le Pin's vous est offert aujourd'hui. Il sera mis en vente au guichet de la FDC dès la semaine prochaine. À porter et à offrir sans modération !

En point de mire également, l'organisation du Salon Nature et Loisirs du 9 juin nécessite de nombreuses heures de travail, il convient d'en parler largement et de mobiliser toutes les énergies et tous les moyens mis à notre disposition pour diffuser le plus largement possible sur cet évènement, qui s'annonce exceptionnel.

Mesdames et Messieurs, Merci de votre attention.

9.Clôture de l'Assemblée Générale
et verre de l'amitié

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 et invite les participants à partager le verre de l'amitié

Le Président, Frédéric Obry

GASTON PHÉBUS, le prince des chasseurs

Gaston Phébus, comte de Foix et du Béarn au XIVe siècle, est considéré comme le prince des veneurs.

Gaston III de Foix-Béarn naît à Orthez en 1331. Très jeune, il hérite de seigneuries éparpillées de la plaine toulousaine aux sommets des Pyrénées. Fin diplomate et guerrier courageux, il défend et agrandit ses territoires au cours de la Guerre de Cent ans. Il est surtout connu par son surnom, Phébus, qui reprend son cri de guerre « Febus aban ! », « Phébus en avant ». Il adopte ainsi le nom de Phoibos ou Apollon, le dieu du soleil et des arts dans la mythologie antique.

Le chroniqueur Froissart qui l'a rencontré, le décrit comme un prince bien fait de sa personne, juste mais sévère. « J'ai vu bien des chevaliers, des rois, des princes. Mais jamais je n'en vis qui fut de si magnifique stature et de si merveilleuse prestance. Son visage était très beau, coloré et rieur. Ses yeux étaient verts et amoureux. En toutes choses il était parfait. Il aimait ce qu'il devait aimer, haïssait ce qu'il devait haïr. Il était aimable et accessible à toutes gens et il leur parlait doucement et amoureusement. Mais dans son courroux nul n'avait pardon. »

Un chasseur passionné

Gaston Phébus est un homme vigoureux qui apprécie les exercices physiques. Faire la guerre, parler d'amour et chasser lui paraissent comme les activités nobles par excellence. Toute sa vie et jusqu'à son dernier jour, il a pratiqué, des heures durant, la chasse à courre. En revanche, il montre du mépris pour ceux qui ne cultivent pas leur corps. Ainsi, la chasse aux pièges n'est pour lui « qu'une chasse d'homme gros et vieilli ». La chasse est omniprésente dans son environnement : un parc à cerfs et aux daims entoure son château de Moncade dont la grande salle est décorée de peintures animales et de trophées.

À travers la chasse à courre et la fauconnerie, les nobles peuvent faire démonstration de courage, d'endurance, d'intelligence et d'adresse. Ces activités représentent un entraînement au combat, des aventures en forêt, une exaltation physique, la convivialité et l'allégresse des festins, la camaraderie masculine pour la chasse à courre. De même, la chasse aux oiseaux permet de témoigner de son élégance et de susciter la conversation avec les dames. La chasse et les chiens sont incontestablement la grande passion de Gaston Phébus qui ne néglige cependant pas ses fonctions de grand seigneur, en administrant ses biens avec sagesse, en gérant ses relations diplomatiques et en menant des campagnes militaires. « Il se passionnait pour la chasse et possédait mille chiens de chasse » selon son contemporain Aymeric de Peyrac, abbé de Moissac.

« De chasse, il peut venir beaucoup de bien »

Sa passion pour la chasse le pousse à rédiger un ouvrage en français qui restera une référence de la littérature cynégétique durant plusieurs siècles, par sa précision, sa clarté et sa technicité. Le Livre de Chasse se veut avant tout didactique : « je veux que chacun sache, qui ce livre lira ou écoutera, que de chasse, je l'ose bien dire, il peut venir beaucoup de bien ». Le comte de Foix entend transmettre son expérience et sa passion de la chasse. Dans son prologue, il explique les valeurs morales de la chasse qui constitue une parade contre l'oisiveté et permet d'échapper aux sept péchés capitaux : « les veneurs s'en vont au paradis, quand ils meurent, et qu'ils vivent plus joyeusement que nulle autre gens. Soyez donc tous veneurs, vous agirez en sage ». Son ouvrage comprend quatre parties thématiques consacrées aux espèces animales chassées, puis aux chiens et à leur dressage, aux instructions pour les veneurs et enfin un chapitre sur les pièges et les armes. Il adopte un plan clair, sobre et concis. Après la description et les mœurs de l'animal, il détaille les usages de sa dépouille. Le second chapitre est un véritable hymne au chien, « la plus noble bête, la plus raisonnable et la plus avisée que Dieu fit jamais ».

L'ouvrage de Gaston Phébus constitue un récit très vivant intercalant des descriptions techniques et des considérations personnelles. L'auteur aborde l'éthique de la chasse, le plaisir physique qu'elle procure, le bonheur ressenti dans le petit matin lumineux, égayé par le chant des oiseaux, ou la sérénité d'un soir d'été, le repas sur l'herbe verte, ainsi que l'amour passionnel des chiens. Le Livre de Chasse a connu un succès immédiat avec plusieurs traductions et copies, un véritable best-seller médiéval, sous forme manuscrite car l'imprimerie n'était pas encore inventée.

La dernière chasse du prince des veneurs

La passion de toute sa vie en fut également le dernier acte : les derniers moments de Gaston Phébus furent une journée de chasse. Par une chaude journée du mois d'août 1391, le comte de Foix chasse à courre dans les forêts de Sauveterre-de-Béarn avec ses compagnons habituels. Puis l'équipage se rend à l'Hôpital-d'Orion à deux lieux d'Orthez pour y passer la nuit. Au moment où il s'apprête à se mettre à table, il est subitement frappé d'apoplexie, perd connaissance et tombe. Son décès est brutal. Il n'était âgé que de 60 ans.

Une chasse éprouvante par temps de grande chaleur pourrait bien être l'élément déterminant du malaise. La légende prétend que Phébus aurait chassé l'ours, animal mythique, ce qui conviendrait bien aux derniers instants du grand comte de Foix. Cependant, il est peu probable qu'on ait chassé l'ours à Sauveterre, localité assez éloignée des hautes montagnes des Pyrénées. Les chroniques évoquent d'ailleurs une curée en fin de journée, terme réservé à la chasse au cerf.

Le Béarn perdait son prestigieux prince et les chasseurs leur plus illustre ancêtre.

Philippe Jéhin

Jeunes chasseurs

Connaissez-vous l'Association des Jeunes Chasseurs (AJC) ?

L'association des jeunes chasseurs du Bas- Rhin a pour but de faciliter l'intégration, dans nos chasses locales, des nouveaux lauréats du permis de chasser.

Dans la continuité de la formation initiale au permis de chasser dispensée par la fédération des chasseurs, l'association a pour mission de leur apporter toutes les réponses, leur apprendre à manipuler correctement une arme, les former à tous les types de chasses pratiquées en Alsace, leur donner les meilleures chances d'intégrer ce milieu si particulier. Basée à Kolbsheim, elle dispose de 3 territoires de chasse-école.

Tous les aspects de la vie du chasseur y sont abordés :

1. **Manipuler en sécurité et maîtriser les armes.** Ce sont là les premiers et principaux axes travaillés qui donneront rapidement accès aux exercices de tir. Des outils existent pour ces entrainements - Cyné'Tir et Cinématir - et des sessions encadrées et réservées aux membres, y sont très régulièrement organisées.
2. **Biologie des animaux, réaction au coup de feu et balistique.** Ce sont des éléments essentiels pour une bonne compréhension de l'acte de chasse et des décisions à prendre.
3. **Facteur humain :** l'impact et l'image des premiers tirs ne sont jamais anodins et sont abordés car cela fait partie intégrante d'un apprentissage complet.
4. **Éviscérer, découper, optimiser et consommer la venaison** sont des moments intenses qui affirmeront les convictions, en rendant les chasseurs pleinement conscients et responsables de leurs tirs.
5. **Entretenir une chasse,** des miradors et des échelles, pratiquer l'agrainage et appréhender les différents aspects de la gestion d'un territoire tout au long de l'année.
6. **Aborder la gestion des ESOD,** apprendre à réguler sans éradiquer, comprendre les enjeux de la gestion des populations pour tous les gibiers, petits ou grands.

Les anciens membres, les formateurs et les encadrants de l'associations tenteront de vous sensibiliser à une éthique claire et respectueuse des animaux.

Les jeunes permis souhaitant exclusivement faire des « cartons » seront systématiquement redirigés vers des clubs de tir et n'auront pas leur place dans nos chasses contemporaines.

L'image traduite par nos actions aux yeux du grand public est le reflet de ce que sera la chasse de demain, il est donc essentiel d'apprendre aussi à cultiver positivement celle-ci tout en restant « droit dans nos bottes ! »

Un véritable atout pour gagner la confiance de vos futurs partenaires !

Les modules de formation suivent les rythmes et saisonnalités de la chasse générale. Les nouveaux prennent donc le train « en marche ».

Tous les modules sont reconduits chaque année.

L'adhésion annuelle est de 25€.

Retrouvez tous les détails dans nos brochures !

Amis locataires,

Vous cherchez des jeunes chasseurs formés, respectueux et passionnés ? Nous vous invitons à vous rapprocher de nous. Nous avons certainement des recrues à vous recommander sur votre secteur.

Le tir des corvidés

Nous multiplions les sorties de destruction ou de chasse aux corvidés. Ces exercices permettent de travailler les aspects relatifs aux distances de tir, à l'avance, à l'importance du camouflage, etc.

Si vous avez la possibilité d'accueillir un groupe (lors des périodes de destruction ou de chasse) sur vos territoires, ils sont toujours accompagnés, sous votre encadrement et disposent de tout le matériel technique (formes, affûts piquets-filets camo, etc.).

Merci de penser à eux, vous aurez ainsi également une occasion d'organiser une opération de régulation très appréciée par nos amis agriculteurs.

Les battues

Merci à vous qui offrez chaque année la possibilité d'accueillir 1, 2 ou 3 jeunes lors de vos battues pour leur faire découvrir ces évènements incontournables.

Les jeunes chasseurs autorisés à ces battues ont validé leurs exercices de tir et de sécurité, et sont dans l'obligation de passer un module « préparation aux battues » qui leur donnera l'accès aux battues. Ils sont donc débutants-experts ! Donnez-leur l'occasion de découvrir ces moments palpitants.

www.jeunes-chasseurs.fr
contact@jeunes-chasseurs.fr

ASSURANCES
G2D
Grebmayer
Dreyer
Dibourg

Multirisque Association de Chasse
(Association – Groupement – Titulaire de Chasse)

- ✓ **Dommages aux biens de l'Association :** Chalet de chasse – dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- ✓ **Responsabilité Civile Association de chasse** (organisateur de battues – Rabatteurs – dégâts de gibiers – installation de chasse – menus travaux d'entretien et réparation – vente de venaison)
- ✓ **Responsabilité Civile Dirigeants d'Association**
- ✓ **Protection Juridique Association**
- ✓ **Accidents corporels**

A vos côtés dans les agences de :

67160 WISSEMBOURG - 11 Rue de la République - Tél. : 03.88.54.87.54
67120 MOLSHEIM - 34 Rue de la Boucherie - Tél. : 03.88.38.61.61
67310 WASSELONNE - 81 Rue du Gal de Gaulle - Tél. : 03.88.20.26.58
68920 COLMAR - 132 Route de ROUFFACH - Tel. : 03.89.41.75.83

Service Chasse :
mail : G2d.assurances@allianz.fr

Immatriculé à l'Orias sous le n° 19000645 ((site : www.orias.fr)
Exerce, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09

LA CHASSE EN ALSACE

INFOS CHASSE 67
LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

2024-2025

ORGANISATIONS, DATES ET RÈGLEMENTS

Supplément au magazine La Chasse en Alsace • Juillet-Août 2024

Cyné'TIR

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 22h
et le dimanche de 9h à 12h
80€ l'heure pour le groupe (max. 8 personnes)
Munitions RWS Cineshot disponibles sur place

Tunnel de tir de 100 mètres fixes

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h
20 € la ½ heure et 40 € l'heure

Créneau gratuit sans rendez-vous le mercredi de 9h à 11h

Nouveau : Cinématir

Analyse de vos trajectoires de tir avec votre propre arme sur un simulateur virtuel. La technologie la plus avancée pour comprendre et corriger vos prises de visées.

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 22h
et le dimanche de 9h à 12h

80€ l'heure pour le groupe (max. 4 personnes)
Encadrement par un opérateur qualifié

Réservation 48h à l'avance : en ligne sur www.fdc67.fr ou auprès de Valérie Villard au 03 88 79 83 80 ou par mail valerie.villard@chasseurdefrance.com
Règlement sur place

Erratum carnet vert

Des erreurs sont apparues sur les pages suivantes :

Page 22

- N° téléphone Valentin Gewinner : 07 56 42 82 40 uniquement (le n° qui se trouve en dessous n'est pas attribué)
- N° téléphone Pierre-Yves Ulan : 06 17 61 00 84

Page 51

- GGC de Haslach et Environs
  Président : Eric Jacquot
  20 rue des Faisans - 67120 Ernolsheim sur Bruche
  Tél. 06 13 62 78 43 - Mail : ericjacquot@me.com

PARMENTIER IMPRIMEURS

concepteurs de votre communication

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU
info@parmentier-imprimeurs.com
www.parmentier-imprimeurs.com
03 88 96 31 69

VOTRE IMPRIMEUR 100% ECO-RESPONSABLE

Le conseil et l'expertise en :

+ OFFSET
+ ROTO
+ NUMÉRIQUE
+ ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
+ STUDIO GRAPHIQUE
+ PACKAGING
+ ROUTAGE ET LOGISTIQUE
+ CO-PACKING ET SERVICES

CONSEIL & OPTIMISATION
IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE
LOGISTIQUE SUR MESURE
STUDIO CRÉATION GRAPHIQUE

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-contre

JUILLET 2024

1	juil.	04h31	à	22h34
5	juil.	04h33	à	22h33
10	juil.	04h38	à	22h30
15	juil.	04h43	à	22h26
20	juil.	04h48	à	22h21
25	juil.	04h54	à	22h15

AOÛT 2024

1	août	05h03	à	22h05
5	août	05h09	à	21h59
10	août	05h15	à	21h51
15	août	05h22	à	21h42
20	août	05h29	à	21h33
25	août	05h36	à	21h24

SEPTEMBRE 2024

1	sept.	05h46	à	21h10
5	sept.	05h52	à	21h01
10	sept.	05h59	à	20h51
15	sept.	06h06	à	20h40
20	sept.	06h13	à	20h30
25	sept.	06h20	à	20h19

OCTOBRE 2024

1	oct.	06h28	à	20h07
5	oct.	06h34	à	19h59
10	oct.	06h42	à	19h48
15	oct.	06h49	à	19h39
20	oct.	06h57	à	19h29
27	**oct.**	**06h07**	**à**	**18h16**

NOVEMBRE 2024

1	nov.	06h15	à	18h08
5	nov.	06h22	à	18h02
10	nov.	06h29	à	17h55
15	nov.	06h37	à	17h49
20	nov.	06h45	à	17h43
25	nov.	06h52	à	17h39

DECEMBRE 2024

1	déc.	07h00	à	17h35
5	déc.	07h05	à	17h34
10	déc.	07h10	à	17h33
15	déc.	07h14	à	17h33
20	déc.	07h18	à	17h35
25	déc.	07h20	à	17h38

Conducteurs UDUCR dans le Bas-Rhin

Président :

1. Pascal Perrotey-Doridant
2 place de Wasselonne
67230 Benfeld
07 72 49 25 33
pascal.perrotey-doridant@ wanadoo.fr

A Conducteurs départementaux :

2. Quentin Amory
67720 Hoerdt
06 19 20 30 67

3. Stéphane Beuret
67280 Oberhaslach
06 07 06 37 95

4. Bertrand Bickel
67110 Oberbronn
06 30 84 59 88 - 06 25 86 63 10

5. Sébastien Bleyel
67140 Barr
06 16 38 26 95

6. Patrick Chapus
67130 Barembach
03 88 97 05 31- 06 23 85 44 34

7. Michel Chaux
67260 Burbach
03 88 01 39 63 - 06 87 44 44 88

8. Pierre Criqui
67350 La Walck
06 61 92 69 32

9. Gilbert Erbs
67470 Munchhausen
03 88 86 51 09 – 06 89 23 00 62

10. Jean-Marie Furst
67410 Drusenheim
03 88 53 34 78 - 06 26 02 96 68

11. Bernard Gerber
67290 Zittersheim
03 88 89 81 94 - 06 85 93 66 92

12. René Gerber
67470 Munchhausen
06 50 74 97 46

13. Pascal Greiner
67260 Schopperten
06 36 96 41 16

14. Emmanuel Handwerk
67280 Oberhaslach
06 15 11 48 33 - 07 69 50 72 89

15. Francis Hentz
67116 Reichstett
03 88 75 37 53 - 06 17 38 99 98

16. Christophe Hils
67750 Scherwiller
06 79 81 20 21

17. Mélanie Hils Gangloff
67750 Scherwiller
06 59 71 35 42

18. Gilles Jaulent
67110 Gumbrechtshoffen
06 26 12 20 75

19. Alfred Kalmbach
67118 Geispolsheim
03 88 68 66 36 - 06 14 23 23 98

20. Daniel Kauffmann
67840 Kilstett
03 88 96 20 03 - 06 03 55 57 69

21. Jean-Paul Lorentz
67440 Singrist
03 88 71 43 43 - 06 81 39 46 00

22. Matthieu Nicolas
67250 Lobsann
06 12 72 79 18 - 03 88 94 53 30

23. Julien Roth
67240 KURTZENHOUSE
06 21 68 57 80

24. Yves Schatz-Stoltz
67470 SCHAFFHOUSE PRES SELTZ
06 18 13 54 34

25. Éric Schneider
67110 Reichshoffen
06 12 09 00 74 - 03 88 09 10 06

26. Dominique Schott
67800 Hoenheim
06 65 47 32 25

27. Emmanuel Seel
67500 Haguenau
06 60 85 25 84

28. Claude Simon
67110 Gumbrechtshoffen
03 88 72 98 16 - 06 18 04 72 81

29. Patrice Stoquert
67510 Obersteinbach
03 88 09 57 80 - 06 80 14 02 38

30. Jonathan Wagner
67290 La Petite-Pierre
06 16 81 43 62

31. Jean-Marie Weissrock
67380 Lingolsheim
06 08 16 20 04 - 03 88 78 01 36

32. Daniel Werver
67220 Steige
03 88 57 05 36 - 06 09 40 40 78

33. Joël Wetta
67190 Grendelbuch
06 70 27 57 74

34. Christian Zeller
67530 Ottrott
03 88 04 94 71 - 06 25 50 08 96

Conducteurs de départements limitrophes :

35. Jacques Baechler
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
03 89 27 14 57 – 06 85 32 27 73

36. Jean-Marc Conreux
57510 Puttelange-aux-Lacs
06 85 22 57 18

37. Jean-Marie Fuhrmann
88210 Ban-de-Sapt
06 76 08 58 61

38. Dr Guillaume Mainier
25800 Étray
03 81 56 27 00 - 06 71 26 57 78

39. Rémy Ritter
88490 Colroy-la-Grande
06 86 98 31 90

40. Christophe Weitel
57820 Dannelbourg
07 71 74 21 11

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-contre

JANVIER 2025

1	janv.	●	07h21	à	17h44
5	janv.	◖	07h20	à	17h48
10	janv.		07h18	à	17h54
15	janv.	○	07h15	à	18h01
20	janv.	◗	07h11	à	18h08
25	janv.		07h06	à	18h16

FEVRIER 2025

1	fév.	●	06h58	à	18h27
5	fév.		06h52	à	18h34
10	fév.	○	06h44	à	18h42
15	fév.		06h36	à	18h50
20	fév.	◖	06h27	à	18h58
25	fév.		06h18	à	19h06

MARS 2025

1	mars	●	06h10	à	19h12
5	mars	◖	06h02	à	19h19
10	mars		05h52	à	19h26
15	mars	○	05h42	à	19h34
20	mars	◗	05h31	à	19h41
25	mars		05h21	à	19h49
30	**mars**	●	**06h10**	**à**	**20h56**

AVRIL 2025

1	avril		06h06	à	20h59
5	avril	◖	05h58	à	21h05
10	avril		05h48	à	21h13
15	avril	○	05h38	à	21h20
20	avril	◗	05h28	à	21h27
25	avril	●	05h19	à	21h35

MAI 2025

1	mai		05h08	à	21h44
5	mai	◖	05h02	à	21h49
10	mai	○	04h54	à	21h56
15	mai		04h47	à	22h03
20	mai	◗	04h41	à	22h10
25	mai	●	04h36	à	22h15

JUIN 2025

1	juin		04h31	à	22h23
5	juin	◗	04h28	à	22h26
10	juin	○	04h27	à	22h30
15	juin	◖	04h26	à	22h33
20	juin		04h26	à	22h34
25	juin	●	04h27	à	22h35

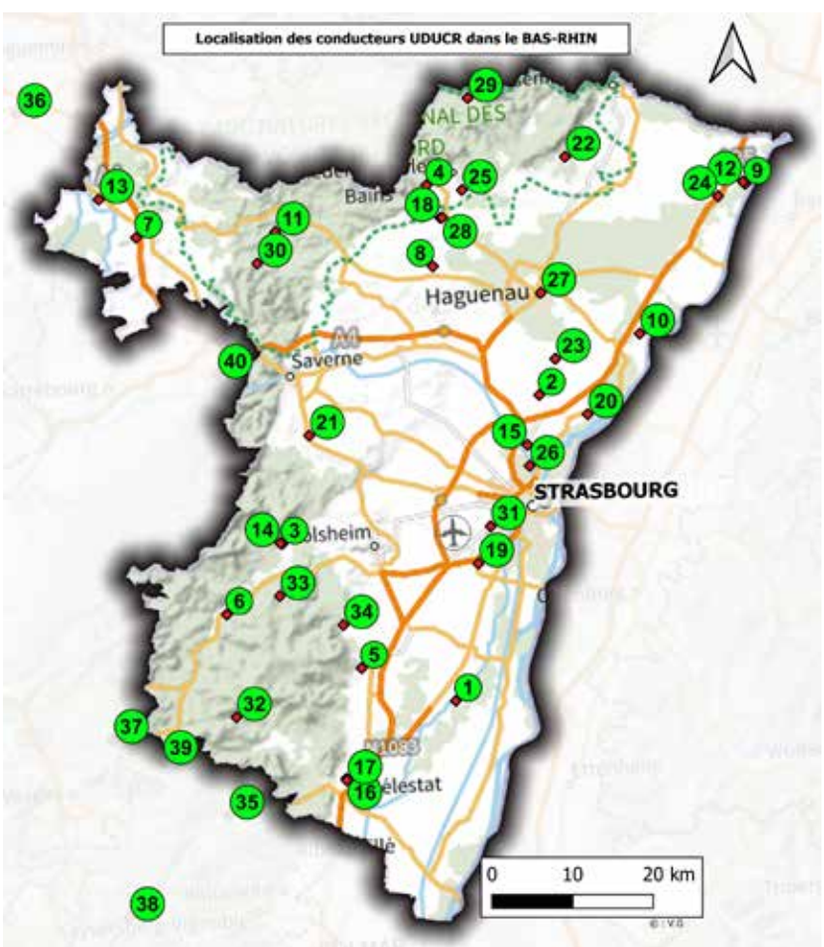

FARB

FONDS ALSACIEN POUR LA RESTAURATION DES BIOTOPES

Jour après jour, saison après saison,

7000 chasseurs bas-rhinois

gèrent, aménagent et protègent la nature avec passion.

Afin de fournir du gagnage en forêt et de créer ou de maintenir du couvert en plaine, soyez à l'affût de toutes les possibilités d'acquisition de terrains favorables à la faune sauvage et prévenez le service technique FARB.

Votre aide est capitale, ayez le reflexe FARB !

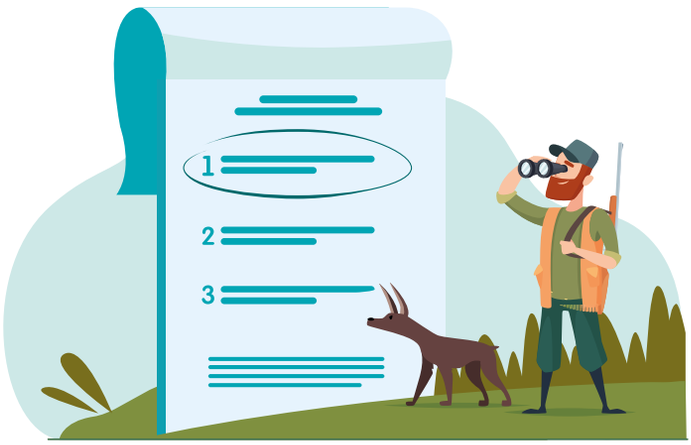

Toute l'année :

- Déclaration des prélèvements via CYNEPORTAIL
- Formations : en page d'accueil sur le site de la FDC 67 www.fdc67.fr
- Convention de droit de suite : à vérifier avec ses voisins
- Avant le 31 décembre 2024 : création de votre compte SIA

1er trimestre

Frimas d'hiver

- En cas de verglas ou de neige abondante et persistante, l'accès à l'Espace Chasse et Nature pourrait être difficile. Merci de vérifier par téléphone l'ouverture de la FDC 67 au 03 88 79 12 77

À retenir :

- Février / mars : Exposition des trophées
- Renvoi à la FDC des carnets de prélèvement Bécasse

Sur le terrain…

- Fin de la saison des battues
- Réparation et/ou entretien des miradors.
- Régulation des ESOD
- Demande de destruction des ESOD selon espèces et modalités (voir le tableau récapitulatif sur le site www. fdc67.fr – Règlementation). Via CYNEPORTAIL.
- La collecte des kits trichine après la fermeture du 1er février n'est plus systématique ; prévenir la FDC au 1er dépôt

2e trimestre

À retenir :

- Avril : Assemblée Générale de la FDC 67
- 15 avril ouverture de la chasse du Sanglier, du Renard et du Lapin de Garenne
- 15 mai : ouverture de la chasse du brocard
- Mi-mai : réception des bons de commande pour la validation des permis
- En juin : Salon Nature & Loisirs à Kolbsheim et Game Fair à Lamotte Beuvron
- Demande de plan de chasse « Cerf » via CYNEPORTAIL
- Paiement des cotisations à la FDC (adhésion territoire – suivi de territoire – FARB)

Attention aux ponts du mois de mai

Sur le terrain…

- Contact avec les agriculteurs pour sauvetage des faons avec drones
- Aménagements : C'est le moment de contacter les agriculteurs pour vos contrats spécifiques (JEFS, cultures à gibier, céréales sur pied…). N'oubliez pas d'envoyer vos contrats et factures à la FDC 67.
- Entrainement au tir et réglage des armes avant l'ouverture
- Préparation des demandes de plan de chasse Chevreuil via CYNEPORTAIL
- Distribution des bracelets Chevreuil
- Préparation des territoires, réparation et/ou entretien des miradors.
- Régulation des ESOD

3e trimestre

À retenir :

- Distribution des bracelets « Cerf »
- Préparation et envoi des comptes-rendus de piégeage avant le 30 septembre
- Préparation des calendriers de battues (à communiquer à la mairie, pour le 1er septembre)

Sur le terrain

- Réception des faisans / perdrix commandés
- Régulations des ESOD
- Commande d'arbres et de kits haies
- Installation des miradors et postes d'affuts
- Aménagement des territoires

4e trimestre

À retenir :

- Messes Saint Hubert - dates et lieux communiqués via IC67 et Newsletter
- 1er décembre : marchés de Noël à Kolbsheim

Sur le terrain

- Plantation des arbres et haies
- Préparation et organisation des battues
- Installation des miradors et poste d'affuts

Communiqué de presse

Candidature à la fonction de Lieutenant de Louveterie

En application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de son article R.427-2, le Préfet du Bas-Rhin procédera, à la fin de l'année 2024, à la nomination des lieutenants de louveterie pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Nommés pour 5 ans, les lieutenants de louveterie sont des collaborateurs bénévoles de l'administration, commissionnés par le préfet et placés sous le contrôle de la direction départementale des territoires. Ils sont préposés à la régulation des animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESODs) ou ceux dont la destruction apparaît comme nécessaire dans l'intérêt public.

Les battues administratives sont organisées sous le contrôle et la responsabilité technique des lieutenants de louveterie.

Ils peuvent également être consultés sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage.

Assermentés, ils sont habilités à rechercher et à constater, dans les limites de leur circonscription, les infractions à la police de la chasse.

Le Bas-Rhin compte actuellement 18 lieutenants de louveterie pour 16 circonscriptions.

Les candidats intéressés par ces fonctions sont invités à adresser leur candidature, par lettre recommandée avec avis de réception, à la :

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
Service de l'Environnement et des Risques
Unité chasse et pêche
Cité Administrative Gaujot
14, rue du Maréchal Juin - CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Avant le 15 septembre 2024 délai de rigueur.
Passé ce délai, les candidatures ne seront plus recevables, la preuve de dépôt à la poste faisant foi.

Conformément aux dispositions de l'article R.427-3 du Code de l'Environnement, ne peuvent être nommés lieutenants de louveterie que les candidats de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques, justifiant de leur aptitude physique par un certificat médical datant de moins de 2 mois et de leur compétence cynégétique, résidant dans le département où ils sont amenés à exercer leurs fonctions ou dans un canton limitrophe et détenant un permis de chasser depuis au moins 5 années. La limite du mandat est fixée au jour du 75ème anniversaire.

Chaque candidat doit s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit au moins 4 chiens courants, soit au moins 2 chiens de déterrage.

Le candidat doit être à l'aise avec les outils informatiques (rédaction et envoi de mails, saisie d'activité sur un logiciel dédié, utilisation de fichiers de types tableurs et textes, consultation de plans sur tablettes).

Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- une lettre de candidature à la fonction de lieutenant de louveterie du Bas-Rhin et de motivation manuscrite, accompagnée d'un curriculum vitae (sans préciser la circonscription souhaitée),
- les références cynégétiques,
- une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso),
- une photocopie du permis de chasser (recto-verso) + validation 2024/2025,
- une photocopie de la carte d'électeur,
- un extrait numéro 3 du casier judiciaire,
- un certificat médical de moins de 2 mois attestant des capacités physiques du candidat à exercer les fonctions de lieutenant de louveterie,
- une attestation relative à l'obligation d'entretien de chiens de chasse, telle que rappelée ci-dessus, accompagnée de l'adresse exacte du chenil,
- 2 photos en couleur au format 3,5 x 4,5 cm (Cf. photo carte nationale d'identité).

ATTENTION : Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les candidats retenus seront convoqués ultérieurement pour un entretien d'évaluation.

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTACT DDT du Bas-Rhin
Tel : 03.88.88.91.23
Courriel : ddt-chasse-peche@bas-rhin.gouv.fr

Point sur le réseau SAGIR

SAGIR est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres en France, en particulier des espèces dont la chasse est autorisée. Ses principaux objectifs sont au nombre de trois :

1. détecter précocement l'apparition de maladies nouvelles pour la faune sauvage ;
2. surveiller les effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques sur les oiseaux et les mammifères sauvages ;
3. caractériser dans le temps et dans l'espace les maladies des oiseaux et des mammifères sauvages à enjeu pour la santé des populations.

Bilan du 1er trimestre 2024 :

Le réseau SAGIR a pris en charge pour analyse 15 animaux trouvés morts.

- 3 chevreuils : 2 avec un parasitisme léger et le 3e, maigre et diarrhéique.
- 10 lièvres, 5 d'entre eux présentaient des lésions évocatrices de l'EBHS* (confirmé par analyses), 3 de pseudotuberculose et 2 de tularémie.
- 2 sangliers, recherche de PPA-PPC négative, l'un avec une blessure au cou liée à un tir et le 2e atteint de pneumonie pasteurellose.

Contact SAGIR :
Romain Weinum 06 86 80 24 85

*EBHS : l'« European brown hare syndrome » (syndrome du lièvre brun européen), une hépatite virale du lièvre.

Point sur la PPA

Communiqué de la FNC

Un cas de PPA sur un sanglier a été confirmé le15 juin sur un sanglier dans le Land de Hesse (au Sud-ouest de Francfort), sur la rive Est du Rhin. Ce cas est très proche de Mayence («Mainz» sur la rive Ouest du Rhin) situé dans le Land de Rhénanie-Palatinat. Ce sanglier a été trouvé près d'une route sur la commune de Rüsselsheim dans le district de Groß-Gerau située entre Francfort et Mayence, dans une zone plutôt urbanisée, assez éloignée des grands massifs forestiers.

Ce cas est situé à 100 km de la frontière française. Il s'agit d'un nouveau saut important de la PPA vers l'Ouest de l'Allemagne et d'un des cas les plus occidentaux avec ceux d'Italie du Nord. L'hypothèse émise pour la contamination du sanglier est l'abandon le long des routes de produits carnés infectés.

Une zone de restriction de 15 km autour de ce cas a été délimitée dans le Land de Hesse et s'étend dans le Land de Rhénanie-Palatinat.

Les mesures prises :

- Restriction sur les mouvements de porcins et de produits d'origine porcine et sur l'épandage de lisier
- Interdiction générale de la chasse pour ne pas disperser les sangliers
- Recherche intensive des cadavres de sangliers par chiens formés à la détection de cadavres de sangliers et drones, mise en place de points de collecte des cadavres, afin de déterminer dans quelle mesure la PPA s'est déjà propagée et si d'autres zones sont touchées.

Conduite à tenir :

- Ne revenez pas de pays infectés avec des produits à base de porc
- Ne jetez pas les restes alimentaires dans la nature
- Jeter les restes alimentaires dans des poubelles fermées et adaptées
- Signaler les cadavres de sangliers au réseau SAGIR (Fédération départementale des chasseurs ou Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité).

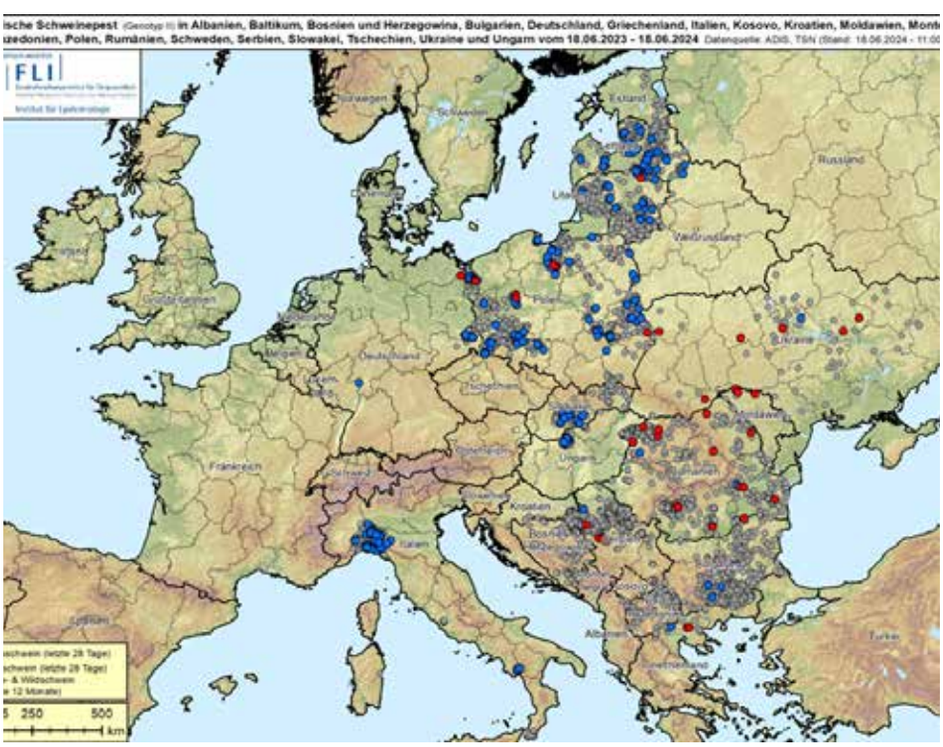

Trichines

Communiqué de la DDPP

Consommation de viande de sanglier crue ou peu cuite : attention au risque de trichinellose !

De nombreux sangliers sauvages ont été détectés positifs entre 2021 et 2022. Il s'agissait de sangliers de chasse en provenance des départements de la Lozère, des Pyrénées Orientales, de l'Ariège et de l'Isère conduisant à 30 cas de trichinellose humaine. Encore récemment des cas positifs ont été détectés sur des animaux en provenance de l'Eure ou de l'Oise ainsi que de l'Ariège nécessitant dans certains cas la délivrance d'un traitement préventif du fait d'une consommation des viandes avant l'obtention des résultats d'analyses.

La situation sanitaire vis-à-vis de ce parasite est préoccupante notamment du fait que moins de 5% des sangliers tués par action de chasse font actuellement l'objet d'une analyse trichine et que les évolutions des pratiques de consommation sous des formes de viandes peu cuites ou crues (produits de salaison, carpaccio, steak haché, viandes crues) ne permettent pas d'éliminer le danger.

Cette parasitose devient un problème de santé publique de plus en plus préoccupant, en particulier en raison de sa gravité potentielle et du risque épidémique.

Le Trichinella spiralis est un ver parasite responsable de la trichinellose, qui est une zoonose, c'est à dire une maladie transmissible de l'animal à l'homme. La maladie peut être très grave et aboutir au décès du consommateur. En effet, les larves de trichines peuvent être ingérées vivantes si la viande est crue ou insuffisamment cuite. Elles migrent dans les muscles, entraînant des diarrhées, des vomissements, de la fièvre, des douleurs musculaires importantes et parfois un gonflement de la face. Des séquelles neurologiques ou musculaires peuvent être observées. Les animaux infestés, en revanche, ne présentent aucun symptôme.

1. La DDPP du Bas-Rhin rappelle que la recherche de trichine est obligatoire lors de la cession d'un sanglier à un établissement de remise directe (restaurant, boucherie). La recherche de trichines est également obligatoire avant la préparation d'un repas de chasse ou d'un repas « associatif ».
2. Les sangliers qui transitent par un atelier de traitement de gibier agréé sont systématiquement testés en application de la réglementation communautaire et les analyses sont, dans ce cas, financées par l'État.
3. Dans le cas d'autoconsommation de sanglier ou de cession directement au consommateur final, la recherche n'est pas obligatoire mais conseillée. En revanche, il est obligatoire d'informer le consommateur sur les risques liés à Trichinella et sur l'importance de la cuisson à cœur pour assainir la viande de sanglier.

Recommandations

En raison de la gravité potentielle de cette maladie à déclaration obligatoire et du risque épidémique, il est essentiel que :

- Les sangliers tués par action de chasse soient contrôlés conformément aux exigences réglementaires ;
- Ou lorsque l'analyse n'est pas obligatoire, qu'une cuisson à cœur soit effectuée afin de permettre la destruction des larves. La cuisson suffisante de la viande (71° C, viande grise à cœur) est la seule méthode de prévention ;
- Dans le cas d'une cession directe du chasseur au consommateur : il est très vivement recommandé aux consommateurs de demander au chasseur une attestation relative à la recherche de trichine. La responsabilité personnelle du chasseur pourrait être engagée en cas de contamination du consommateur, même en cas de cession à titre gracieux.

Compte-tenu de la gravité de la trichinellose, la plus grande vigilance s'impose.

Christine Attica

Technicienne alimentaire et vétérinaire – Sécurité sanitaire des aliments

Direction Départementale de la Protection des Populations 67

À noter : un nouveau centre de collecte Trichine vient d'ouvrir à Seebach (67160) 79 rue des Forgerons – frigo accessible H24

Le centre de collecte de Haguenau (ONF, rue de Schirrhein) est définitivement fermé. Merci de vous diriger vers les sites de Preuschdorf, Herrlisheim ou Seebach. Liste disponible sur le site de la FDC www.fdc67.fr

Un nouveau Frigo (en remplacement de celui de Weiler) a été installé au :
79 Rue des Forgerons - 67160 Seebach

Cyneportail

Un espace adhérent, baptisé «CYNEPORTAIL», véritable interface destinée aux locataires de chasse pour la gestion de leurs lots, et les différentes institutions (FDC 67, FIDS 67, DDT, Louvetiers, Mairies et ONF) opérationnel depuis le 1er juillet 2024. Grâce à ce nouveau logiciel, les locataires seront en mesure de saisir tous les prélèvements et éviteront ainsi les nombreuses et fastidieuses déclarations papier.

À terme, et dans un futur très proche, CYNEPORTAIL permettra aussi d'effectuer en ligne la plupart des démarches et demandes récurrentes (demandes de plan de chasse, de tir de nuit, dérogations et demandes de destruction ESOD, déclarations de battues, règlement des cotisations, etc.).

Communiqué de presse FNC : Conférence Lynx

Lynx : un atelier international qui réaffirme le rôle des chasseurs et le besoin du collectif

L'atelier international Lynx qui s'est déroulé à Remiremont dans les Vosges a accueilli une centaine de participants, dont des intervenants de Lettonie, de Slovénie, de Suisse et du Palatinat Allemand. Il a été coorganisé par la FNC et les Fédérations départementales des chasseurs très investies dans les projets Ecolynx (FDC 25, 39 et 88). Son objectif : permettre un approfondissement de la réflexion autour de cette espèce protégée.

Les participants du réseau fédéral de la chasse, de l'OFB et des DREAL, travaillant au sein du plan national et du plan régional d'actions Lynx se sont déclarés unanimes sur la nécessité de partager les données en temps réel afin de pouvoir adapter les plans de chasse de grands ongulés aux prélèvements de proies opérés par les lynx. En effet, ce grand prédateur peut exercer une pression importante sur les ongulés sauvages (chamois et chevreuils).

Les intervenants ont aussi présenté les résultats de projets scientifiques ambitieux au sein desquels les chasseurs jouent un rôle clé, en acteurs responsables et en toute transparence avec leurs partenaires. La question de la gouvernance de ce type de projet a été longuement évoquée.

Les derniers résultats du plan national et du plan régional d'actions lynx ont été présentés avec en particulier une restitution du volet ECOLEMM (Étude Chasse Ongulés Lynx dans un Écosystème de Moyenne Montagne), composante du projet Ecolynx porté par la FNC et de nombreuses Fédérations des chasseurs dans le cadre du dispositif écocontribution. Ecolynx a pour objectif de perfectionner la connaissance de l'espèce et de son comportement et de tracer des pistes de coexistence.

La journée s'est conclue par la projection du film de Laurent Geslin « le retour fragile du lynx » qui montre, notamment, l'intérêt des chasseurs à s'impliquer sur l'ensemble de ces programmes et à être étroitement associés à la gestion de l'espèce.

Conférence Chevreuil

Le 7 juin dernier, l'ABRCGG recevait M. Christophe Launay, responsable chasse du Domaine de Bois Landry et directeur du pôle forêt du Domaine de Chantilly, au Centre Culturel de Vendenheim. Il s'agissait d'apporter un éclairage technique et pertinent sur la gestion du chevreuil et de son environnement. Lors de son intervention, devant environ 150 personnes, M. Launay a fait part de ses observations sur la gestion des cervidés sur un territoire de 1200 ha. Période et modes de chasse limités, abandon d'une partie de la forêt aux dents et bois des chevreuils, faible pénétration humaine du territoire, etc. sont autant de solutions apportées pour concilier la gestion du bois, l'accueil du public, et le maintien d'une population stable de cervidés. Il apparait toutefois difficile de mettre en parallèle ces méthodes avec nos habitudes et contraintes régionales. Les échanges constructifs qui s'en sont suivis entre les participants et l'animateur ont clôturé la présentation.

Formation décennale

Le 24 avril dernier, les présidents de GGC et les membres du CA de la FDC ont été conviés à participer à la première session de formation décennale en présentiel dans la salle du Cerf Bleu au Cyné'Tir.

Objectif de la soirée, outre la formation personnelle des présents : la délégation d'organisation des sessions de formations dans les GGC. Du moins pour la partie présentielle dans un premier temps. Basée sur le volontariat, cette formation est destinée aux titulaires d'un permis de chasser depuis plus de 10 ans et son contenu consiste en un rappel des gestes de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action qu'hors action de chasse, des situations d'accidents, des comportements à adopter lorsque l'on rencontre un usager de la nature non-chasseur, l'adaptation de l'arme au gibier chassé, etc.
Concrètement, comment ça marche ?

Chaque GGC vous préviendra, par mail ou par courrier de l'organisation d'une formation. Il suffira de vous y inscrire ; une convocation ferme vous sera alors envoyée. Il faudra penser à apporter une pièce d'identité et votre permis de chasser. À l'issue de la formation, la liste de présence sera remise aux services du guichet unique et par la suite, vous verrez la mention inscrite sur votre volet de validation «Formation décennale sécurité réalisée le 17 juin 2024 ».

Premières formations délocalisées

Le 17 juin 2024 à 18h, le GGC d'Alsace Bossue organisait avec le concours de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin sa première formation décennale obligatoire à la sécurité dans la salle de cinéma du centre socio-culturel de Sarre-Union.

Les 4 modules de la formation animée par Pierre-Yves Ulan de la Fédération ont été suivis avec une grande attention. Selon les participants, le moment clé était l'analyse de cas d'accidents réels sous forme de reconstitutions.
Après des échange nourris avec la salle et la remise d'un document de synthèse sur la sécurité, la réunion a été close sous les applaudissements des formés.
D'autres formations décentralisées sont prévues.

Le 20 juin 2024, c'était au tour du GGC Grand Ried de Beaumont d'organiser sa première formation décennale, toujours sous la houlette de Pierre-Yves Ulan, à Rhinau. Une trentaine de chasseurs y a assisté et s'est mise en règle avec la législation en vigueur.

Rappel

- Chaque chasseur doit passer tous les 10 ans une formation de remise à niveau sur la sécurité.
- Nous avons 10 ans pour former tous les chasseurs. La première échéance sera donc en octobre 2030.
- Aucune sanction n'est prévue dans les textes avant 2030.

Assises de l'AINC au Luxembourg

(Action Interrégionale de Nature et de Chasse)

Les 14 et 15 avril 2024, les représentants des Fédérations de Chasseurs du Bas-Rhin, de la Moselle, du Luxembourg, du Bade-Wurtemberg, du Rheinland-Pfalz et du Land de Sarre, se sont réunis dans le cadre de l'AINC à Epeldange-sur-Sure au Luxembourg.

Après les traditionnels échanges d'idées et de points de vue traitant deux fois par an des thèmes d'actualité sur la chasse des différents pays et de l'Union Européenne, la réorganisation du siège social était à l'ordre du jour (depuis sa création, le siège est au Luxembourg).

Pierre Wengler a été élu Trésorier de l'association. Il succède à M. Francis Jacobs, trésorier durant de longues années, qui a dû quitter sa fonction pour raison de santé.

Luc Bohler, Aliette Schaeffer, Soeren Kurz et Christian Muller ont été décorés de l'Aiguille du mérite de l'AINC.

(article traduit de la revue Saarjäger – Sommer 2024)

Distribution des bracelets « Cerf »

Les bracelets « Cerf » seront disponibles au siège de la FDC 67 les 29, 30 et 31 juillet, de 9h à 17h en continu. Et à partir du 1er août aux horaires habituels, c'est-à-dire du mardi au vendredi, de 10h à 16h en continu.

DÉFENDRE LA CHASSE « HONORABLE » dans un climat délétère ?

Dans le climat hostile à la chasse où il suffit « d'une étincelle pour allumer le feu », un accident mettant en cause un chasseur, un comportement mal maîtrisé avec un utilisateur de la nature, une action de chasse en manque d'éthique, une provocation filmée sur smartphone, le monde de la chasse a fini, au fil des événements mettant en cause son existence, voire sa légitimité, par comprendre l'importance de la communication.

Lors de sa dernière Assemblée Générale, notre Fédération départementale n'a d'ailleurs pas manqué de souligner cette nécessité du monde d'aujourd'hui à l'ère des tribunaux des réseaux sociaux, de devoir et savoir « communiquer ». De nombreux préjugés circulent sur le dos de notre communauté, sans que nous ayons souvent le courage ou l'opportunité d'y rétorquer. Or « un coup qu'on ne renvoie pas est un coup qui vous empoisonne ».

Parmi les nombreux préjugés qui nous sont le plus souvent avancés, le manque de crédibilité revient inlassablement, notre image étant tamponnée par les faits divers que nous pouvons produire, généralement promptement exploités par nos adversaires.

Nous sommes vus comme de bons bonimenteurs, à l'image de la chanson de Dalida, « Paroles, Paroles », et nos arguments finissent par ne plus être entendus. C'est vrai, en une photo sur un réseau social, en un week-end marqué par un accident et toutes les campagnes de bonnes intentions partent en fumée. Pour les adeptes les plus sincères pour qui la chasse reste encore profondément ancrée dans les mœurs, c'est difficile à vivre, ressenti comme un échec qui à force de répétition peut mener au découragement et au repli sur soi.

En fait, nous avons aujourd'hui deux formes de chasse, celle qui se plie aux coutumes et aux règles, souvent héritées du passé, qui accepte d'évoluer et celle moins exigeante, regardante qui vient « en excursion quelques heures en pays sauvage », selon l'expression que j'aime bien de Gérald de Roquemaurel. Mais pour l'opposant, la question n'intéresse, un chasseur reste un chasseur.

De la même manière, la chasse n'est ni élitiste, ni faite pour être une activité normalisée à l'excès. Elle n'est pas non plus un divertissement ou un sport comme un autre du fait de sa finalité, l'acte de prédation. La chasse est donc aujourd'hui une proie facile pour tous ceux qui ambitionnent à un titre ou un autre de nous « faire la peau », voire un levier d'agitation occasionnel pour mobiliser des troupes. Entre chasseurs nous nous comprenons parce que c'est notre milieu, celui qui nous touche. Ce ne peut être le cas du côté de nos opposants car nous oublions qu'ils n'y ont jamais vécu.

Alors, elle ne peut qu'exécrer les Végan et les antispécistes, incarner la cruauté pour les défenseurs de la cause animale, être le cœur de cible de tous les idéologues qui militent pour une écologie extrémiste autour du principe que tout animal est un individu ou une personne. Au sein de cet environnement, difficile pour la chasse de trouver les mots, un juste équilibre qui lui permettrait simplement de continuer à exister tranquillement.

Face à toutes ces forces militantes et

organisées, le chasseur engagé se fait rare, car ce qu'il veut c'est avant tout qu'on lui « foute la paix », qu'on le laisse encore chasser le peu de temps qu'il lui reste à vivre, à regarder la pyramide des âges qui fait de nous des dinosaures proches de l'extinction ! Or, face à toutes ces forces hostiles et le manque progressif de soldats, nous ne pouvons « rester dans le jeu » que par l'exemplarité, en aucun cas par « l'advienne que pourra et le chacun pour soi ».

Dans ce sens, il est étonnant que la chasse n'ait jamais pensé à rédiger un code d'honneur qui affiche et défende nos valeurs collectives fondamentales en interne et en externe. Un tel acte d'engagement vaut ce qu'il vaut et peut paraître désuet pour certains, voire ridicule pour d'autres, mais le penser, le distribuer et le rappeler lors de chaque chasse collective avec les consignes de sécurité, aiderait en fin de journée à mettre, selon les circonstances, certains points sur les i, en cas de manquements notamment. On peut même imaginer l'apposer sous forme de code barre sur les panneaux annonçant les battues pour être scanné par les promeneurs.

Face aux menaces externes, notre devoir est de lever en premier les poutres que nous pouvons avoir dans nos yeux, sans pour autant vouloir jouer le Robin des bois. Nos convictions ont besoin d'être affichées ouvertement pour créer l'image d'une communauté avec des valeurs collectives « honorables ».

> *Parmi les nombreux préjugés qui nous sont le plus souvent avancés, le manque de crédibilité revient inlassablement, notre image étant tamponnée par les faits divers que nous pouvons produire, promptement exploités par nos adversaires.*

Certes, vers le grand public, nous ferons toujours face au doute, K. Garbutt disait « dites aux gens qu'il existe un milliard d'étoiles dans la galaxie et ils vous croiront. Dites-leur qu'il y a de la peinture fraîche sur une chaise et ils auront besoin d'y toucher pour se convaincre ». Dans ce sens, espérer faire changer le fusil d'épaule à quelqu'un d'extérieur à notre monde relève de l'optimisme ; comme disait Einstein, « il est plus facile de désintégrer un atome qu'un préjugé »...

Mais, prendre l'initiative d'une communication fixant ouvertement des règles de conduite vers un engagement à des règles tacites écrites et illustrées vaut la réflexion.

Ce qui nous est le plus souvent reproché est de tuer par loisir, de faire du tableau, de l'élevage, du trophée par l'argent et bien sûr d'insécuriser la nature considérée comme appartenant à tous. A nous de nous engager collectivement sur ces thèmes récurrents, nous avons les moyens pour ne pas laisser vivre tous les préjugés qu'on ne cesse de nous opposer.

L'UNUCR détient un code d'honneur, pourquoi la chasse ne le ferait-elle pas, en tout cas celle du 67 ?

Léon Rapinat

LE CODE D'HONNEUR DU CHASSEUR :

1. Membre d'une communauté, je suis exemplaire dans mes comportements
2. La fierté d'être chasseur m'engage à faire preuve d'éthique en toutes circonstances
3. À chaque action, je m'honore à laisser le gibier « jouer sa partie »
4. Pour garder une idée flatteuse de moi, je soigne mes tirs et ne cède à la performance
5. Le respect de la vie du gibier à plume et à poil m'oblige, « le tir n'est que la conclusion d'une histoire »
6. En battue, je m'interdis pour être aux honneurs de mettre en danger les autres et j'applique le principe de sécurité du DIF 30 (tirer à courte Distance, Identifier le gibier au préalable, tirer Fichant, dans un angle de 30°)
7. Maître de mon tir, je refuse de mettre une espèce en danger par excès de chasse
8. La chasse mercantile n'ouvre un droit de tuer, je m'y autorise dans le respect des valeurs fondamentales de la chasse
9. Pour conserver à la chasse ses lettres de noblesse, je ne gère la faune « comme un stock », mais de manière raisonnée, durable, protectrice
10. La chasse est un loisir en communion avec la nature, je laisse mon portable dans la poche.

Assemblées générales 2024

GGC du Grand Ried de Beaumont

Les membres du GGC Grand Ried de Beaumont se sont réunis en assemblée générale le 23 mai dernier.

Après la partie statutaire, au cours de laquelle le comité est réélu à l'unanimité, le Président, Jean-Brice de Turckheim aborde les sujets qui préoccupent ou concernent les locataires du groupement, comme le plan Trame verte et bleue qui est en cours d'élaboration par la Communauté de Communes de Erstein « Il est souhaitable que chacun s'implique dans ce projet de restauration favorable à la biodiversité. Je demande à chacun de remonter le document envoyé dernièrement par mail et qui mentionne les renaturations/améliorations à demander. Les bureaux d'études sont intéressés par notre plan réflecteur et l'ensemble du dossier leur a été envoyés par Pascal Perrotey-Doridant. Nous les avons également sensibilisés aussi aux remontées à faune dans le canal. »

Le Président rappelle également l'intérêt d'utiliser les drones équipés de caméras thermiques pour le sauvetage des faons de chevreuil et lance un appel à candidature pour trouver des pilotes. M. Théo Hurstel se propose.

D'autres sujets sont évoqués comme la régulation des ESOD et le vandalisme sur les nasses à corbeaux ; le Président propose d'équiper des remorques de cages et M. Bertsch est chargé de ce projet. Jean-Brice de Turckheim évoque ensuite la formation décennale qu'il a suivie en avril à la FDC. Le GGC organisera la première formation décentralisée au mois de juin à Rhinau (voir Brèves en page 30) et une suivante en septembre.

Il cède ensuite la parole à Samuel Balzer qui représente la FDC. Ce dernier évoque les différents projets de la fédération et la fête de la Nature à Kolbsheim. Il rappelle également l'opération de repeuplement de faisans et de perdrix, subventionnée par la FDC. Le Président Jean-Brice de Turckheim annonce que le GGC prendra le reste à charge pour les locataires participants dans la limite fixée par le comité.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la réunion se termine par des discussions nourries entre locataires.

GGC Pays de Hanau

Le 8 mai dernier, au stand de tir d'Ingwiller, le Président du GGC Pays de Hanau, Bernard Schnitzler a réuni tous les locataires du groupement pour son Assemblée Générale annuelle.

Après avoir salué la quarantaine de participants et observé un moment de silence pour les amis disparus, le Président revient sur les activités et actualités du GGC en 2023. Il salue la participation active de 4 membres du comité du GGC aux réunions des Commissions Consultatives des Chasses Communales ; près de cent dossiers ont été révisés. Un grand merci pour leur disponibilité et leur dévouement en tant que bénévoles. Certains dossiers se sont d'ailleurs révélés complexes, mais les maires – et les chasseurs – ont pu compter sur le soutien et l'aide du GGC pour la constitution des dossiers et Bernard Schnitzler rappelle au passage toute l'importance de maintenir de bons rapports avec les maires. Le GGC compte actuellement 55 lots de chasse répartis sur 39 communes.

Le dernier bail s'est achevé classiquement pour le petit gibier qui a du mal à se développer. Le bilan est plus encourageant pour le chevreuil, mais morose pour le sanglier. Le GGC est celui qui prélève le moins de sanglier dans le département. La saison écoulée, seuls 58 ares de dégâts représentant 1 071 € ont été recensés.

Pour la première fois, un garde-chasse méritant du GGC, M. Eddy Schneider, a été honoré d'une médaille lors de l'AG de la FDC. Félicitations à lui !

Après les rapports, moral et financier, la parole est donnée aux invités. M. Frédéric Obry, Président de la FDC 67 rappelle les grands enjeux de la chasse en France, la volonté de mettre en place un plan petit gibier dans le Bas-Rhin, et fait un rapport des locations de chasses. Pierre Criqui, Président du FIDS 67 dresse un bilan des dégâts 2023 et présente un rapport sur les subventions de l'État (avec obligation de résultats de maitrise des dégâts) et présente la future application en ligne pour faciliter les démarches.

M. Albert Hammer représentant UDUCR 67 fait le bilan des recherches 2023 qui restent rares dans le GGC. L'Assemblée Générale s'achève par la distribution décentralisée des bracelets Chevreuil. La journée se poursuit par des activités conviviales : le BBQ préparé par Louis et le ball-trap de l'après-midi, assorti du réglage des armes ont fait la joie des Nemrods.

GGC de Niederbronn les Bains

Une cinquantaine de personnes étaient présentes lors de l'Assemblée Générale du GGC de Niederbronn-les-Bains qui s'est tenue le 26 avril 2024 au Restaurant « A l'Etoile d'Or » à Batzendorf.

Le Président Pierre Schmidt après avoir salué les locataires (anciens et nouveaux) présents ainsi que les personnalités invitées passe à l'ordre du jour.

Dans son rapport moral, il dit sa satisfaction quant au bon déroulement des adjudications des chasses communales (la plupart des relocations se sont faites par gré à gré !). Il appelle à la vigilance de chacun vis-à-vis des détracteurs du monde la chasse et exhorte les chasseurs au respect et à la courtoisie face aux différents utilisateurs de la nature.

Il invite au dialogue entre voisins de chasse et propose, en ce début de bail, de contacter les municipalités pour créer des aménagements cynégétiques adaptés aux chevreuils et aux cervidés.

Il demande également aux chasseurs de poursuivre leurs efforts concernant la gestion des dégâts de sangliers afin de ne pas être pénalisés par une augmentation conséquente des cotisations complémentaires dues au FIDS.

Il déplore que les cervidés soient devenus rares dans le secteur et souhaite que ces derniers retrouvent leur place de noblesse au cœur de nos massifs forestiers.

Le Secrétaire René Grunder détaille ensuite l'activité du GGC durant l'année écoulée, et rappelle la date de la rencontre annuelle des membres du GGC autour d'un sanglier à la broche. René Grunder propose également de mettre à jour les conventions de recherche par un conducteur UDUCR d'un grand gibier blessé qui passerait sur un lot de chasse voisin. Il souhaite également actualiser le listing des locataires du GGC (adresse mail, N° de téléphone) afin de faciliter la communication entre membres.

Après la partie statutaire, le président Pierre Schmidt cède la parole à M. Frédéric Obry qui fait un point sur les avancées dans l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (période 2025/2031). Les discussions sur les conditions d'agrainage des sangliers se poursuivent et un accord avec l'ONF devrait se concrétiser prochainement pour uniformiser les pratiques.

Le Président Obry insiste aussi sur la déclaration systématique des prélèvements de tous les gibiers, via un site internet (voir Brèves en page 30), ce qui donnera une meilleure lisibilité de la gestion effectuée sur le terrain, notamment en ce qui concerne la maitrise de la population Sanglier.

Il va également s'engager pour le rétablissement d'une population Cervidés adaptée à la réalité du massif forestier du secteur, car la situation n'est vraiment plus satisfaisante.

Par ailleurs l'opération d'achats groupés « miradors de battue » que la FDC va mettre en place avec les GGC pourrait faire baisser les prix de revient et une subvention complémentaire pourrait encore faire baisser les prix.

Puis M. Pascal Perrotey-Doridant, Directeur du FIDS, commente la situation des dégâts de sangliers, qui sont en baisse dans le secteur, ce qui est principalement lié au tir de nuit avec lunettes thermiques mais aussi à une baisse globale de la population (pas de glandée conséquente l'année dernière). Le FIDS va développer davantage encore la sectorisation des dégâts (selon le principe du « pollueur/payeur »). Pour mieux contrôler les dégâts, le FIDS s'est aussi équipé de drones, ce qui est particulièrement efficace sur les grandes surfaces de maïs.

Ensuite Pascal Perrotey-Doridant, en tant que président de l'UDUCR, détaille le bilan des recherches entreprises l'année dernière. Il y a actuellement 35 conducteurs sur département, qui sont en lien permanent entre eux (groupe WhatsApp) pour favoriser les recherches. Il lance un appel à trouver de nouveaux conducteurs dont la formation sera prise en charge (financement du stage).

M. Nicolas Braconnier, Directeur Adjoint de la FDC, parle des différentes actions soutenues par la FDC, ou prises en charge par le FARB dont il expose le rayonnement (achats ou locations de parcelles et aménagements cynégétiques, plantation de haies ou autres couverts pour le petit gibier, etc.). Il insiste sur l'importance du suivi de la faune sauvage et notamment sur le Plan Régional d'Action « LYNX » piloté par le parc régional des Vosges du Nord : les chasseurs sont des acteurs de terrain qui doivent participer à cette démarche ! « N'hésitez pas à faire remonter à la FDC vos observations ou vos remarques ! »

Pour finir, le Président Pierre Schmidt donne la parole à M. Christian Lesser, lieutenant de louveterie du secteur qui rappelle les enjeux du tir de nuit du sanglier dans les zones à dégâts agricoles. À ce jour il n'y a eu que 27 demandes sur environ 70 lots susceptibles d'être concernés ! Il faut également lui rendre compte des prélèvements de sangliers tirés la nuit (cf. arrêté préfectoral).

Le Président clôt l'assemblée générale vers 20h30 et invite les chasseurs présents à partager le repas offert par le GGC, tout en poursuivant leurs discussions.

GGC Plaine de la Bruche

Le 26 avril dernier, quelque 50 personnes, locataires de chasse, garde-chasse ou personnalités invitées, avaient répondu à l'appel de la Présidente du GGC Aliette Schaeffer.

Dans son allocution de bienvenue, la Présidente a en tout premier lieu tenu à saluer la mémoire des chasseurs qui nous ont quittés cette année. Une pensée en particulier pour MM. Jean-Claude Moessner, locataire du GGC, et Fernand Grasser, ancien administrateur de la FDC, Président de la Commission Petit Gibier et de l'Association Bas-Rhinoise de petit gibier.

Elle revient sur le début du bail en remerciant tous les membres du comité qui se sont démenés dans toutes les réunions des Commissions Consultatives des Chasses Communales. La majorité des locataires du GGC ont pu renouveler leurs baux par gré à gré, et quelques nouveaux locataires ont rejoint le groupement. Elle leur souhaite la bienvenue. Toutefois, la Présidente regrette que de nombreux maires aient profité de cette période pour tenter de limiter, voire d'interdire, les actions de chasse certains jours de la semaine (mercredis, samedis, dimanches, jours fériés ou congés scolaires…). Mais que dire quand l'on connait la passion de certains pour la chasse et qui ont accepté de telles conditions ?

Quelques communes n'ont pas encore reloué leurs lots ! Soit à cause de clauses particulières trop restrictives, soit par idéologie. Aliette Schaeffer rappelle que les communes ont l'obligation de louer leur ban communal à la chasse et que la ville de Strasbourg a été par le passé très lourdement sanctionnée. Elle se réjouit également de la baisse de la cotisation obligatoire du FIDS, passant de 12 % du montant du loyer à 5 %. Néanmoins, ce nouveau calcul (imposé par l'État) obligera à une réduction drastique des dégâts de sangliers et s'assortira d'une surcotisation beaucoup plus forte pour les locataires défaillants.

Aliette Schaeffer évoque aussi les diverses opérations menées par la FDC en matière de développement des populations de petit gibier (Perdrix/Faisan) mais aussi de formations (décennale, Cinématir, etc.). Elle revient également sur la recherche des faons de chevreuil à l'aide de drones équipés de caméras thermiques. De nombreux pilotes ont été formés par la FDC et se tiennent à disposition des locataires qui en feraient la demande. C'est le moment

tisser des liens avec les agriculteurs et de leur proposer ce service !

Après la partie statutaire, au cours de laquelle M. Patrice Gillmann a été élu au comité, la Présidente fait un point sur les activités du GGC en 2023 et présente les projets 2024. Puis, elle cède la parole aux différents intervenants.

M. Jean-Luc Ries, Président des Louvetiers rappelle les règles d'application du tir de nuit et la procédure à suivre pour les autorisations de tir de nuit (avec lampe). Cette année verra également le renouvellement des mandats. L'appel à candidature est lancé !

Le Président de la FDC, Frédéric Obry revient sur les activités de la FDC et les différentes actualités en ce début de bail : opération de repeuplement Faisan/Perdrix, création du Cinématir, avancée des travaux sur le SDGC et les discussions entamées avec les diverses parties prenantes, et le Salon Nature et Loisirs du 9 juin 2024. Bernard Schnitzler, Président du GGC Pays de Hanau détaille l'opération « Miradors » ; le comité du GGC est prêt à recueillir les éventuelles commandes. Gérard Bronner, Président de la SLC des 3 Massifs du Sud présente les activités mais aussi le rôle des SLC : fédérer les chasseurs sur un secteur donné, locataires ou non. Philippe Krauth, Président des Piégeurs et Garde-Chasse, et aussi des Jeunes Chasseurs précise qu'il attend la parution d'un arrêté préfectoral Corvidé triennal. En attendant, il propose les services des Jeunes Chasseurs pour la régulation des corbeaux.

Rudy Scheuer intervient en qualité de représentant du FIDS. La cotisation obligatoire de 12 % est passée à 5 % ! Il incite l'assistance à utiliser toute la panoplie de moyens disponibles pour la régulation de Sus Scrofa. Mais attention ! Il avertit que le FIDS se portera systématiquement partie civile en cas de tir avec dispositif lumineux en forêt.

La réunion s'est conclue par l'intervention de Pierre-Yves Ulan qui a présenté la formation décennale. Alexandra Dick a ensuite fait une démonstration de l'utilisation du nouvel « espace adhérent », programme de gestion commun FIDS/FDC/DDT.

À l'issue de cette Assemblée Générale, les conversations ont continué autour d'un bon repas.

GGC Haslach et environs

L'Assemblée Générale du GGC de Haslach et Environs s'est déroulée le mardi 4 juin 2024 à la salle des fêtes Charles de Foucauld à Birkenwald-Sommerau.

Plus de 40 personnes étaient présentes pour la première AG présidée par son nouveau Président Eric Jacquot.

Si l'ordre du jour a répondu aux exigences juridiques au regard des statuts de l'association, une large place a été donnée aux intervenants pour s'exprimer.

Le Président de la FDC 67, Frédéric Obry, a abordé les nombreux sujets de l'actualité cynégétique. Le Président du FIDS 67, Pierre Criqui, a exposé la situation chiffrée des dégâts de sangliers sur le territoire. Michel Gascard a déroulé les statistiques des cervidés et Francis Hentz a présenté avec passion l'activité de l'UDUCR sur le groupement.

À retenir : le GGC préparera en septembre la première formation décennale sur la sécurité à la chasse.

La soirée a été agrémentée par le son des cors de chasse de l'équipe du Rallye Saint Etienne de Marmoutier et s'est terminée autour du verre de l'amitié.

GGC Ried Nord

Le mardi 18 juin 2024, le GGC Ried Nord tenait son Assemblée Générale à Reichstett, sous la houlette de son Président Patrick Caussade.

En préambule, le Président accueille et présente les 6 nouveaux locataires de chasse suite à la relocation des chasses communales. Il remercie alors chaleureusement les personnes qui se sont impliqués dans le groupement pour participer aux différentes réunions 4C. Un point est fait sur l'opération « sauvetage des faons » dans le cadre de la mise en place des drones. Le bilan est positif au niveau du département. Sur le Groupement, la situation est particulière suite aux inondations intervenues qui ont empêché et empêchent toujours la fauche des prairies (nombreux rapports de noyades de faons).

Après la partie réglementaire et le vote des résolutions, il présente les actions menées sur l'année 2023 et les projets à venir.

Dans son intervention, Frédéric Obry fait le point sur la situation du lot de Schiltigheim qui n'est toujours pas loué. La convention proposée par Schiltigheim de non chasse les mercredi, samedi, dimanche, jours fériés et congés scolaires est inacceptable. Les dégâts de sangliers seront facturés par le FIDS à la mairie. Le portail de déclaration des prélèvements de gibiers sera ouvert le 1er juillet 2024 (sanglier, chevreuil, petit gibier) et devra être alimenté mensuellement avec rattrapage pour le début de la saison.

Pierre Criqui présente la situation des dégâts et prélèvements des sangliers dans le groupement.

Samuel Balzer présente le Cinématir en précisant qu'il s'agit là d'un outil indispensable pour l'entrainement et à la précision des tirs. Il en rappelle les modalités de réservation et le tarif.

De son côté, Alexandra Dick présente la nouvelle équipe technique et les différents aménagements cynégétiques possibles et souvent subventionnés. Le Farb aussi est mis à l'honneur, de nombreuses parcelles lui appartenant se situent sur le GGC.

L'Assemblée Générale se termine par l'intervention de Francis Hentz pour l'UDUCR. Il fait un point sur la situation dans le groupement et rappelle que grâce à la création d'un groupe WhatsApp, les conducteurs sont de plus en plus réactifs.

La soirée se termine dans la bonne humeur autour d'un BBQ, préparé par l'équipe de la Ville de Paris.

La Louveterie d'hier et d'aujourd'hui

Histoire de la Louveterie

La Louveterie est l'une de nos plus vieilles institutions françaises. Mise en place en 813 par Charlemagne, elle répondait ainsi au besoin de « protection organisée » des populations contre les prédateurs naturels, les animaux sauvages, dont le Loup, présent alors dans toutes les régions de France. La Louveterie connait moult péripéties au fil des siècles. Supprimée pour abus, elle est rétablie par nécessité par François 1er. Abolie à nouveau en 1789, la charge de Louvetier est encore rétablie par nécessité : les loups se multipliant du fait des guerres et causant des dégâts considérables dans les cheptels domestique et sauvage.

En 1805, les dénominations des Louvetiers deviennent Capitaine et Lieutenant de Louveterie, ils sont sous les ordres du Grand Veneur de l'Empire.

Puis ils sont réduits au titre de Lieutenant en 1814 et en 1830 l'Administration des Eaux et Forêts devient leur organisme de tutelle, avec l'organisation que nous connaissons aujourd'hui : un corps de fonctionnaires bénévoles placés sous l'autorité du Préfet et dépendant du Ministre chargé de la Chasse.

La loi de 1971 définit leurs fonctions, afin de les adapter à l'économie moderne.

La Louveterie aujourd'hui

La Louveterie a dû s'adapter aux temps modernes et même si le loup refait son apparition un peu partout sur le territoire, ses missions se sont diversifiées. Les fonctions du Lieutenant de Louveterie sont aujourd'hui élargies à toute la faune, sauvage ou domestique, qui peut menacer les activités humaines. Suite au retour du loup de manière naturelle dans certains départements, les Lieutenants de Louveterie concourent, sous l'autorité préfectorale, à des opérations ponctuelles qu'elle a ordonnées.

Être Lieutenant de Louveterie est toujours un honneur mais c'est surtout un engagement personnel au service de tous nécessitant des compétences pointues et une grande disponibilité.

Officier institué pour le service de la Louveterie, le Lieutenant de Louveterie est assermenté. Légalement nommé pour 5 ans, il est porteur d'un insigne et d'un uniforme réglementaires ainsi que d'une commission définissant son territoire de compétence. Sa mission de service public exige de sa part objectivité, mesure et autonomie.

Lors de sa prise de fonction, le Lieutenant de Louveterie signe une charte qui définit un code de conduite qu'il devra respecter tout au long de son mandat.

Une force bénévole au service de tous

Le Lieutenant de Louveterie est avant tout le conseiller de l'Administration. Il a aussi un rôle de conseil auprès des maires, des agriculteurs, des chasseurs. C'est un homme de terrain qui connait parfaitement son territoire.

Les Lieutenants de Louveterie sont préposés, sous le contrôle du Préfet, à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ou ceux dont la destruction apparaît comme nécessaire dans l'intérêt public.

Le Lieutenant de Louveterie délivre les autorisations de tir de nuit pratiqué par les locataires de chasse sur la base d'un arrêté préfectoral. Dans les secteurs à forts dégâts, il effectue également des tirs de l'espèce sanglier en effectuant des rondes nocturnes dans le périmètre de sa circonscription.

Les battues administratives sont organisées sous le contrôle et la responsabilité technique des Lieutenants de Louveterie. Dans l'intérêt général au nom duquel ils agissent, ils sont investis à cet effet de facultés particulières, tel que le droit de faire des battues sur les propriétés privées.

Ils sont habilités à rechercher et à constater, dans les seules limites de leur circonscription, les infractions de chasse en raison de la nécessité d'intensifier la lutte contre le braconnage.

Ils peuvent être consultés, par l'autorité compétente, sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage.

Le Lieutenant de Louveterie siège dans la commission technique des dégâts de gibier.

Le Lieutenant de Louveterie siège à la CDCFS (Commission départementale de la chasse et la faune sauvage).

Bilan des actions menées ces 5 dernières années

Le mandat qui s'achève a été marqué par des années à forts dégâts, 1200 ha en 2020, 650 ha en 2022 et pour finir à 420 ha en 2023. Il est évident que l'activité des Lieutenants de Louveterie est plus ou moins intense en fonction de l'évolution des dégâts et de la population de sangliers. Plus les dégâts sont importants, plus les actions sont nombreuses : battues administratives soutenues, suivis et autorisations des tirs de nuit effectués par les locataires de chasse ainsi que par les Lieutenants de Louveterie. De nombreuses réunions « 4C » et accompagnements des locataires de chasse ont largement contribué à trouver des solutions en fonction des secteurs géographiques. La régulation des populations de sangliers dans les réserves naturelles représente également une forte activité. La régulation des ESOD fait partie des activités gérées et effectuées par les Lieutenants de Louveterie. Les six derniers mois ont été marqués par le renouvellement des baux de chasse et les nombreuses réunions des commissions consultatives des chasses communales et conseils donnés aux maires.

Un nouveau mandat de cinq ans va démarrer début 2025. Si j'ai la chance d'être reconduit dans mes fonctions, je suis persuadé que la nouvelle équipe avec du sang neuf et l'expérience des anciens vont nous permettre de faire du bon travail. Les qualités d'un Lieutenant de Louveterie sont de répondre dans les meilleurs délais aux demandes de l'Administration, de remplir sa mission consciencieusement, avec impartialité et intégrité, d'être un homme de terrain et de ne tirer aucun profit ou avantage de sa mission de Lieutenant de Louveterie et surtout d'être disponible.

Le mot du Président

J'ai effectué quatre mandats de Lieutenant de Louveterie dont deux en tant que Président. La fonction a très fortement évolué mais elle reste passionnante. Être candidat à un poste de Louvetier nécessite des compétences, de la disponibilité et de l'engagement. Le mandat actuel se termine le 31 décembre prochain. Un appel à candidature est lancé par la DDT pour recruter les Lieutenants de Louveterie pour une nouvelle période quinquennale. Aucun poste n'est acquis. Tous les Louvetiers seront concernés par ce renouvellement, et devront fournir un dossier de candidature. Si vous êtes intéressé par un nouveau mandat ou si vous hésitez à vous lancer dans cette aventure, je me tiens prêt à répondre à toutes vos interrogations.

Jean-Luc Ries

Procès-Verbaux

du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

Procès-Verbal du 11 mars 2024 à 18h30 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric Obry (Président), Aliette Schaeffer (Vice-Présidente), Christian Muller (Vice-Président), Marc Schirer (Secrétaire), Samuel Balzer (Trésorier), Pascal Kentzinger (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents :

Patrick Caussade, Christian Heckel, Bruno Keiff, Charles Kleiber, Michel Pax, Bernard Schnitzler, Roland Schoeffler, Éric Trendel, Roland Vetter

Absents excusés :

Christophe Schmitt (pouvoir à Christian Muller)

Invité :

Alexandre Derrez (Directeur)

1. Approbation du PV du CA du 5 février 2024

Le procès-verbal du CA du 5 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification de la partie réglementaire concernant l'agrainage dissuasif du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (S.D.G.C.)

À partir du 1er juillet 2024 entrera en vigueur le nouvel article R.425-1 du Code de l'Environnement qui modifie les conditions d'agrainage des sangliers.

L'agrainage de dissuasion (linéaire) est limité à 50 kg par semaine pour 100 hectares boisés. Il est possible deux jours fixes par semaine qui doivent être précisés dans les conventions d'agrainage.

La FDC 67 proposera à la DDT soit d'intégrer les nouvelles dispositions dans le SDGC actuel, qui de facto entrainent sa modification, ou de surseoir à celles-ci jusqu'au nouveau SDGC qui entrera en vigueur en 2025.

3. Opération miradors de battue

La FDC 67 réfléchit à la mise en place d'une opération miradors de battue à un prix préférentiel pour tout le département.

La FDC 67 consultera différents fournisseurs avant de prendre une décision définitive.

4. ZER Vosges du Nord : plan de chasse chevreuils et bracelets indifférenciés

La DDT a demandé à la FDC 67 sa position sur un bracelet chevreuil indifférencié : la FDC 67 y est totalement opposée.

La FDC 67 est également favorable au maintien du plan de chasse chevreuil quantitatif et qualitatif.

5. Point sur la formation des estimateurs

Il devient impératif qu'en cas de dégâts allégués, des estimateurs soient formés pour épauler les locataires de chasse lors des opérations d'estimation.

La FDC 67 proposera des formations pour les cultures agricoles, sylvicoles et pour les cultures spécialisées.

6. Plan faisans

La FDC 67 mènera une opération importante de lâcher de faisans avec une obligation d'en limiter la chasse pendant trois ans. Seuls pourront en bénéficier les locataires qui s'investiront en gérant et aménageant leur territoire afin de garantir une bonne implantation des oiseaux lâchés (piégeages, volières adaptées, agrainages, …

7. Décision à prendre concernant les lots communaux non loués

Le conseil autorise le président à agir en justice contre les communes qui refusent de louer leur lot de chasse.

8. Carnet de battue

Plutôt que de mettre en place un carnet de battue, le conseil propose de publier un fichier Excel sur le site de la FDC 67 qui servira de modèle à tous les locataires qui souhaiteront se l'approprier.

9. Formation décennale des administrateurs, date à choisir

La formation des administrateurs aura lieu le mercredi 24 avril 2024 à 17h30.

10. Subventions : GGC Ungersberg et Haut-Koenigsbourg et Association Bas-Rhinoise des Piégeurs Agréés

Le conseil décide d'allouer une subvention de 1 500 € au GGC de l'Ungersberg et du Haut Koenigsbourg, ainsi qu'à l'association des piégeurs.

11. Divers

Le raccordement électrique du Herrenwald est envisagé.

Différents devis seront sollicités avant de prendre une décision définitive.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc SCHIRER

Procès-Verbal du 2 avril 2024 à 18h30 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Membres du Bureau présents : Obry (Président), Aliette Schaeffer (Vice-Présidente), Christian Muller (Vice-Président), Marc Schirer (Secrétaire), Samuel Balzer (Trésorier), Pascal Kentzinger (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents :

Patrick Caussade, Christian Heckel, Bruno Keiff, Charles Kleiber, Bernard Schnitzler, Roland Vetter

Absents excusés :

Roland Schoeffler (pouvoir à Patrick Caussade), Michel Pax (pouvoir à Frédéric Obry), Éric Trendel (pouvoir à Samuel Balzer) et Christophe Schmitt (pouvoir à Christian Muller)

Invité :

Nicolas Braconnier (Directeur Adjoint)

1. Approbation du PV du CA du 11 mars 2024

À l'unanimité le conseil approuve le procès-verbal du CA du 11 mars 2024 et précise comme suit la rédaction du point 6 « opération faisans » :

« La FDC 67 mènera une opération importante de lâcher de faisans avec une obligation d'en limiter la chasse pendant trois ans. Seuls pourront en bénéficier les locataires qui s'investiront en gérant et aménageant leur territoire afin de garantir une bonne implantation des oiseaux lâchés (piégeages, volières adaptées, agrainages, …) ».

2. Assemblée Générale du 13 avril 2024

a) Proposition de résolutions

Le conseil décide de ne pas modifier cette année les cotisations « timbre fédéral et cotisation de territoire » (78 €) et « suivi de territoire » (0,16 €). Lors du vote des résolutions il sera donc proposé 78 € ou 80 € et 0,16 € ou 0,18 €.

En revanche, il décide de modifier la cotisation volontaire au FARB et de proposer le choix entre les montants de 0,34 € et 0,36 €.

b) Arrêté de la liste des droits de vote

La liste des droits de vote est arrêtée à 1 613 voix, représentant 38 dossiers de vote.

6 voix sont arrivées hors délai.

c) Déroulé de l'AG

Le Président explique en détail le déroulement de l'assemblée générale qui n'appelle pas d'observations particulières de la part du conseil.

3. Proposition de modification de l'article 17 du Cahier des Charges des Chasses Communales

Dans la rédaction de l'article 17 du Cahier des Charges des Chasses Communales relatif à l'agrément des candidatures pour tous les modes de location, il a été ajouté une disposition qui permet à une commune de déclarer irrecevable une candidature au motif tiré de «la présence du lot de chasse sur la liste des secteurs à fort taux de dégâts causés par les sangliers durant les quatre dernières années du bail de chasse (2015-2024)».

Un locataire évincé sur ce motif a demandé à la FDC 67 de se prononcer sur la légalité de cette disposition, qui a permis à la commune dont il convoitait le lot d'écarter sa candidature et de lui faire perdre son droit de priorité.

Outre que la notion de secteur à fort taux de dégâts est imprécise et permet de multiples interprétations, elle fait peser sur un candidat locataire la responsabilité d'une situation collective à laquelle il est peut-être totalement étranger.

La rédaction de cette disposition ne contient d'autre part aucune obligation mais une simple possibilité pour la commune d'écarter un candidat de sorte que pourrait même être agréée la candidature d'un locataire défaillant alors même que serait retenue la candidature d'un locataire non concerné par une quelconque défaillance mais candidat dans le secteur qualifié «à fort taux de dégâts».

Se pose enfin la question de l'application rétroactive à un candidat de dispositions réglementaires qui visent des faits antérieurs à leur mise en vigueur.

Compte tenu de l'ensemble de ces observations le conseil émet un avis négatif sur la légalité du dernier alinéa de l'article 17 du cahier des charges et décide de transmettre cet avis à Madame la Préfète de Région, Préfète du Bas-Rhin.

4. Location des chasses Schiltigheim – Bischheim - Hoenheim

La DDT a demandé à la FDC 67 sa position sur un bracelet chevreuil indifférencié : la FDC 67 y est totalement opposée.

Un accord a été trouvé avec les communes de Bischheim et Hoenheim, mais pas avec la commune de Schiltigheim qui a décidé de quitter l'intercommunalité.

Alors que la FDC 67, en accord avec le locataire, acceptait de ne chasser le dimanche qu'à l'affût et seulement à l'aube et le soir, Madame la Maire de Schiltigheim a refusé cette proposition, exigeant que le dimanche soit qualifié de jour de non chasse.

Les choses sont actuellement en l'état.

5. Installation du Cinématir

Il est installé les 3 et 4 avril 2024 et sera opérationnel dans la foulée et sera présenté lors de la prochaine AG.

Il sera proposé à 80 € de l'heure et les réservations se feront en ligne ou par téléphone comme pour le Cyné'Tir.

6. Subventions : ACABR – AJC et UDUCR

Le conseil décide d'allouer à l'ACABR de même qu'à l'Association des Jeunes Chasseurs une subvention de 1 500 €.

Une subvention de 1 500 € est également allouée à l'UDUCR à laquelle il sera toutefois demandé des informations sur l'affectation de ce montant.

7. Divers

La commission petit gibier a préparé une convention repeuplement faisans/perdrix dont Pascal Kentzinger détaille les conditions :

- durée de 6 ans minimum,
- volières de lâcher adaptées,
- agrainage,
- limitation des tirs
- régulation des prédateurs,
- etc.

Le conseil est d'avis que la durée de six ans est trop longue et devrait être réduite à trois ans et rappelle que chaque opération de repeuplement devrait être réalisée sur une surface si possible d'au moins 1 000 hectares, quitte à ce que plusieurs locataires voisins se regroupent.

Les bénéficiaires de ces opérations devront évidemment adhérer au GGC.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc SCHIRER

Procès-Verbal du 13 mai 2024 à 19h00 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric Obry (Président), Aliette Schaeffer (Vice-Présidente), Christian Muller (Vice-Président), Marc Schirer (Secrétaire), Samuel Balzer (Trésorier), Pascal Kentzinger (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents :

Patrick Caussade, Christian Heckel, Bernard Schnitzler, Éric Trendel, Roland Vetter

Absents excusés :

Bruno Keiff (pouvoir à Roland Vetter), Charles Kleiber (pouvoir à Marc Schirer), Roland Schoeffler (pouvoir à Patrick Caussade), Michel Pax (pouvoir à Frédéric Obry) et Christophe Schmitt (pouvoir à Christian Muller)

Invité :

Alexandre Derrez (Directeur)

1. Intervention de MM. Vollmar et Puthiot (MP Conseil) : projet Maison de la Chasse

Monsieur Vollmar et Monsieur Puthiot exposent l'activité de la société MP Conseil et son rôle dans le cadre d'une assistance au maître d'ouvrage dans le projet de construction : étude de faisabilité, choix du concepteur ou de l'entreprise générale, réunions de chantier et réception des travaux.

2. Approbation du PV du CA du 2 avril 2024

Le procès-verbal du CA du 2 avril 2024 est approuvé à l'unanimité par le CA.

3. Débriefing de l'Assemblée Générale du 13 avril 2024

De l'avis d'un très grand nombre de participants, l'assemblée générale a été une réussite et la salle de Vendenheim a été particulièrement appréciée.Il est toutefois dommage que la presse n'ait pas rendu compte de cette assemblée.

4. Débriefing de la soirée formation décennale

Les présidents de GGC ont apprécié le déroulement de cette formation et certains d'entre eux se sont d'ores et déjà portés candidats pour l'organiser au sein des GGC.

5. Kolbsheim

Sous réserve de la météo, la journée nature de KOLBSHEIM du 9 juin 2024 va très certainement attirer un très grand nombre de visiteurs, eu égard au nombre d'usagers de la nature qui participent à cette manifestation (pêcheurs, randonneurs, associations cynophiles, vététistes, Club Vosgien, etc.).

Plusieurs techniciens de la FDC 67 seront présents et contribueront à l'organisation et au bon déroulement de cette journée.

6. Accords FDC 67 - ONF

Compte tenu de l'accord national conclu entre la FNC et l'ONF, la FDC 67 demandera que soit actée la possibilité pour les locataires domaniaux d'agrainer, évidemment dans le respect du schéma.

Cet accord national nécessitera une modification du schéma départemental de gestion cynégétique qui devra être entérinée en CDCFS.

7. Procédure d'autorisation de destruction à tir et bureaucratie

La DDT a pris l'initiative de demander les permis de chasser et leur validation pour toutes les demandes de tir de nuit des sangliers.

La FDC est opposée à une telle mesure et n'y donnera pas suite.

8. Planification des conseils d'administration du 2e semestre 2024

Les prochains conseils d'administration de l'année 2024 sont fixés comme suit :

- 10 juin,
- 2 septembre,
- 7 octobre,
- 4 novembre,
- 2 décembre.

9. Divers

La ville de HAGUENAU organise début juin « Les Rencontres de l'Écologie » et a demandé à la FDC 67 d'y tenir un stand. La FDC 67 y sera présente avec le Mobil'Faune et plusieurs administrateurs.

La demande de subvention de l'ABRCGG pour l'organisation de la conférence sur la gestion du chevreuil est acceptée à hauteur de 300 €.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc SCHIRER

Fines tranches de chevreuil

sauce au fromage blanc, quelques herbes et fleurs sauvages de notre culture

Recette de Alexis Albrecht
Vieux Couvent à Rhinau (67)

POUR 6 PERS - PRÉPARATION : 1H
CUISSON : 2-3H

DIFFICULTÉ : ★

INGREDIENTS

- 1 épaule de chevreuil désossée (ou un collier)
- 2 oignons en Mirepoix
- 1 carotte en Mirepoix
- 1 poireau ficelé
- 1 cuillère à soupe de concentré de tomate
- 3 feuilles de laurier frais
- Un petit bouquet de serpolet (ou à défaut du thym)
- Une demi-cuillère à soupe de poivre en mignonnette
- 3 baies de genièvre écrasées
- 1 bouteille de riesling
- QS. Gros sel
- QS. Fromage blanc bien sec (si nécessaire l'égoutter une nuit dans un torchon)
- QS. Melfor
- QS. Herbes et fleurs

PREPARATION

- Réaliser un sac aromatique ou un bouquet garni avec le laurier, le serpolet, les baies de genièvre et le poivre en mignonnette.
- Ficeler l'épaule de chevreuil et la faire mariner une nuit avec le Riesling.
- Égoutter l'épaule et la marquer sur toutes ses faces, dans une cocotte avec un filet d'huile de tournesol.
- Rajouter les oignons et marquer fortement.
- Ajouter le concentré de tomates et faire colorer puis ajouter le reste de la garniture aromatique.
- Déglacer avec le Riesling. Réduire de moitié et mouiller à hauteur avec de l'eau.
- Salez légèrement et laissez mijoter à couvert jusqu'à consistance moelleuse de la viande.
- Sortir l'épaule, la filmer bien serrée et la refroidir rapidement.
- Filtrer la sauce et la réduire à glace, jusqu'à consistance sirupeuse et refroidir (une fois froide, la sauce doit être solide).
- Mélanger la sauce avec la même quantité de fromage blanc et un trait de Melfor.
- Déballer l'épaule, retirer la ficelle et tailler des tranches de 2 mm d'épaisseur puis déposer sur assiette (comme un carpaccio). Assaisonner avec quelques grosses gouttes de sauce au fromage blanc et parsemer d'herbes et fleurs.
- Si nécessaire, rajouter un peu de vinaigrette.
- On peut aussi agrémenter le plat de quelques boutons d'ail des ours à l'aigre doux.

optim home

Michel VITAL
Votre conseiller en immobilier
Habitation ancien, neuf, viager, commerces et entreprises

www.vital.optimhome.com • 06 35 79 18 18
Je vous accompagne dans tous vos projets immobiliers

À PARAITRE
DANS LE PROCHAIN NUMÉRO D'IC67

Tableaux de chasse

Vie des associations

BIWI
RUBBER • PLASTIC • SILICONE

IDENTIFICATION DU GIBIER

BIWI SA
• Route de la Transjurane 22
• CH-2855 Glovelier
• Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
• Fax: +41 (0) 32 427 02 01
• info@biwi.ch
• www.biwi.ch

Armurerie Buffenoir

- **Lipsheim**
  36 Imp. de la Gare
  03 88 68 16 96
- **Horbourg-Wihr**
  3B Rue de Lugano
  03 67 68 18 00

info@armurerie-buffenoir.fr / www.armurerie-buffenoir.fr

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs

Depuis le 1er août 2018 :

a) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

b) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

220 caractères maximum (espaces compris). Délai de dépôt : le 10 du mois précédant la parution par courrier ou par mail : **redaction.ic67@chasseurdefrance.com**

ARMES/OPTIQUES

- Vends cause cessation carabine VOERE 7 X 64 avec lunette Frankonia 2,5 - 10X48 Stecher. Très peu utilisée - Bon état. 520,- € avec munitions. **Tél. 06 87 83 57 52**

- Vends Express Drilling Optima 8x57 R-20 Krieghoff neuf. Lunette Schmidt Bender 1/1/4x4x24 lumineux. Prix à débattre. **Tél. 06 84 94 17 36**

- Suite à cessation, vends fusil semi-auto MERCURY, cal. 12/76, canon (éprouvé billes acier) de 71cm, ensemble couleur camo mossy oak, 5 chokes (cylindrique, 1/4, 1/2, 3/4 1/1). Avec bretelle, cordon de nettoyage, munitions. Arme ayant peu tiré. Prix 300€. **Tél. 06 81 37 32 65**

- Vends Browning semi-auto. MK3 Cal. 30-06 avec montage 1 300 €. Beretta 686 gaucher cal.12/76 - Epr.Acier 1 500 €. Sako 85 Bavarian gaucher intégral cal. 30-06 avec lun. Zeis victory 3-12x56. Prix 3 500 €. **Tél. 06 66 05 77 74**

- Vends mixte Kettner 12/70 – 7x65R. Très bon état, avec housse, étui pour balles et 20 balles RWS. Prix 480 €. **Tél. 06 37 27 80 56**

- Suite cessation, vends Carabine Mauser Ariane 7x64, 720 € + Carabine type Mauser 8x57 IS hausse réglable 570 € + Carabine Mauser 22LR 550€ + Fusil Chapuis Super Orion 20/76 superposé Neuf 2 300 € + Mixte Heym Weltmeister 7/65-16/70. Prix 1 200 € + Jumelles Leica 8x42 800 € + Leica 8x50 850 € + 300 cartouches 20x70 + Carabine Steyer Manlicher avec lunette Zeiss 1,5-6x42 calibre 243 Winch. **Tél. 06 78 28 25 01**

- À vendre 2 armes en parfait état : un superposé Manufrance/Falcor calibre 12/70 – 2 canons (1 + ¾) une carabine de battue 7/64 à verrou, mono détente, pour droitier équipée d'une lunette SCHMITT et BENDER ou d'un point rouge, pour passer d'un à l'autre montage pivotant y compris les housses de transport, étui cuir pour lunette, mallette avec le nécessaire d'entretien. Ceinture cuir cartouchière, valisette avec plus de 120 cartouches, portefeuille contenant des balles 7/64. Toute une panoplie de vêtements d'hiver, d'été, de pluie etc. dont certains de marque KETTNER, des bottes fourrées en cuir MEINDL, veste en laine réversible, cape/poncho en feutre avec capuchon et bretelle pour affût, etc. **Tél. 06 22 92 12 99** (en cas d'absence, merci de laisser un message). Vente à l'unité ou en 1 lot – tarif à négocier avec possibilité de fractionnement.

- Vds à chasseur connaisseur : Express Pierre Artisan série Chenonceau - Blason enveloppement en argent massif. Crosse avec encastrement 4 cartouches. Cal. 8x57 JRS. Parfait état + viseur Point rouge Leica Tempus ASPH + sac transport - Prix 5000 € **Tél. 06 79 64 32 68**

CHASSE

- Cherche partenaire Vallée de la Bruche références cynégétiques demandées 700 ha cerf sanglier chevreuil. **Contact : droinfrederic@gmail.com**

- Membres âgés d'une association créée il y a 40 ans cherchent partenaires pour assurer la pérennité. Chasses à 40 kms au nord/ouest de Strasbourg. **Contact : chasse67vn@gmail.com**

- Part de chasse (H/F) disponible sur territoire Vosges du nord. Affut, battue, approche Secteur Niederbronn. Cerfs de passage, chevreuils, sangliers. Territoire moyenne montagne bien équipé avec chalet au sein du territoire. Ambiance conviviale. Jeunes chasseurs bienvenus. **Tél. 07 71 06 93 98**

- Cède parts battues dans le Val de Villé, riche en cervidés, chevreuils et sangliers + casse-croûte et 1 invité. **Tél. 03 89 47 93 85**

- Propose part battue nord bas rhin,12 battues prévues sur un territoire giboyeux de 1 800 ha forêt et plaine. Pour plus de renseignements vous pouvez me contacter par mail **schmuck.stephane@orange.fr**

DIVERS

- À vendre 2 caméras/pièges photos de marque TECHNAXX tx 117 neuf dans leur emballage d'origine et jamais utilisées à 59 € par caméra (livré avec les piles sangles). **Tél. 06 88 86 19 84**

- Deux cages de pré-lâchers amovibles (poignées) pour perdrix ou faisans, 200x200x50 entièrement grillagées (même en dessous) bois traité. Compartiment pour animal de rappel, cadenassables + mangeoires et abreuvoirs. À débattre. **Tél. 06 80 42 31 25**

- Donne Picea Excelsa pour construction de miradors, toute taille à couper sur place à Haguenau Contact : Pépinière Spieler **Tél. 06 77 09 61 16**

CHIENS

- Chiens Griffon Korthals naissances début juin, disponibles fin août. Mère n° 7G.P.D.79671. Parents chasseurs. Plus d'info **au 07 50 46 48 06.**

EBER distribution

Large choix de miradors d'affût et d'échelles de battues.
Prix attractifs à découvrir sans tarder!

11, rue des Prunelles
ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél: 06.85.53.97.03
Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 /14h00-19h00
www.eberdistribution.fr

4, RUE DES ÉCOLES
67240 SCHIRRHEIN

ESPACE-chasse

REMISE SUR LES MIRADORS ALU AVEC CE COUPON
-30%

OUVERTURE DU MAGASIN

Lundi au vendredi :
10h à 12h et 14 à 18h
Samedi : 09h à 12h

Tel: 06.29.57.41.44

Grand choix d'optiques thermique

HIKMICRO
Thermal Monoculars, Binoculars, Scopes

FRANKONIA

1 Panier porte gibier galvanisé pour véhicule

2 Siège échelle

1 Panier porte gibier galvanisé pour véhicule
Avec attache rapide pour attelage de remorque. Dimensions (LxlxH) : env. 105x45x16 cm. Supporte jusqu'à 59 kg. Poids : seulement 9 kg.
No. 166513, Galvanisé
~~219,99~~ **199,99 €**
No. 152748, Laqué (sans ill)
~~209,99~~ **189,99 €**

2 Siège échelle d'affût en aluminium avec rallonges
Idéal, pour être installé partout sur le territoire de chasse.
- Capacité de charge : max. 135 kg
- Dimensions : env. 100 x 58 x 25 cm
- Poids : env. 11 kg

Article encombrant. Prévoir des frais de port en supplément. Pour plus d'informations, nous contacter.
No. 2004427 ~~259,99~~ **229,99 €**

FÊTE DE LA CHASSE ET DU TIR
dans nos filiales Ensisheim et Vendenheim

du **3** au **7 SEPTEMBRE** prochain
(dans le respect des gestes barrières et en conformité avec la règlementation)

AU PROGRAMME :
- Intervenants comme Blaser, Swarovski, Browning, Pulsar...
- Le monde de la chasse sera représenté par la fédération, l'ANCGG, les piégeurs, les conducteurs de chiens
- Un grand jeu avec de nombreux lots à gagner
- De nombreuses offres promotionnelles (textile, munitions, armes...)
- Un cadeau offert pour tout passage en caisse
- Tarif dégressif sur la munition et un ciblage d'une valeur de 25,- € offert

frankonia.fr

VENTE PAR CORRESPONDANCE:
Tél 03 89 83 25 50
mail@frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:
18, rue du Château
68190 Ensisheim
Tél 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Tél 03 90 20 34 50

Crédit Mutuel

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances.